

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 31 août 2016 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 31 augustus 2016 te 19u00**

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Vous savez que la semaine dernière, nous avons un citoyen d'honneur qui nous a quitté. Il était connu mondialement pour sa musique, et donc je vais vous proposer que nous fassions immédiatement une minute de silence. Nous savons que différentes personnes souhaitent intervenir dans ce cadre et nous leur cèderons la parole avant de commencer la suite du conseil communal. Est-ce que je peux vous demander de vous lever ? Merci.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour l'hommage à Toots Thielemans.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Il est vrai que Monsieur Toots Thielemans était un grand Monsieur. Un Monsieur qui a marqué la musique, qui a marqué la Belgique, Bruxelles et aussi Molenbeek puisqu'il a habité à Molenbeek. Il a habité rue Vandermaelen, sa maman avait un petit commerce, qu'il a été à l'école communale. C'est une figure importante du patrimoine molenbeekois qui vient de disparaître et je pense que chacun de nous peut s'associer à un hommage, mais il serait intéressant de lui rendre un hommage plus formel, plus solennel dans un futur proche et aussi l'idée de lui consacrer un lieu. Un lieu ou une rue a été évoqué et au Collège nous avons pensé à l'Académie de Musique de Molenbeek, mais il ne l'a pas fréquentée. Même si à l'époque elle se trouvait rue de Ribaucourt. Il y a une nouvelle rue à Molenbeek et on peut également y penser, mais je pense que c'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Ce Monsieur était âgé et c'était inéluctable qu'il nous quitte, mais nous avons tous été ému en apprenant son décès.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je ne vais pas être long, car mon ami et camarade Nader a proposé de faire quelques suggestions et je lui laisserai le soin de prendre la parole après moi.

Je voudrais vous remercier pour l'hommage que nous rendons à cette figure mondialement connue, Toots Thielemans, ce Molenbeekois. Durant des mois, Molenbeek a été trainé dans la boue et je pense que ça fait du bien aussi de mettre en avant des figures qui ont grandi à Molenbeek-Saint-Jean et je fais une petite parenthèse qui va faire plaisir Nader, même Barack Obama lui a rendu un hommage important et pour ne pas être plus

long, je vais juste faire part d'une anecdote que j'ai eue avec lui et qui m'a énormément touché. Je faisais partie du Collège qui a décidé de faire de Toots Thielemans un citoyen d'honneur de Molenbeek et donc, on n'a pas attendu son décès pour en faire un citoyen d'honneur et je pense que c'est une bonne chose. Il est venu à Molenbeek-Saint-Jean quand on a inauguré le Parvis Saint-Jean-Baptiste et c'était un moment formidable. C'était un moment formidable parce que d'abord il est monté sur scène et il a dit aux jeunes qu'il avait en face de lui « vous savez, je ne vous connais pas bien, Molenbeek a changé, mais on a un point commun » et il a sorti de sa poche un sac de bille et il leur a dit « j'ai aussi joué aux billes ici sur le parvis Saint-Jean-Baptiste » c'était un formidable message, ça c'était le premier message.

Deuxième message, c'était qu'avant de monter sur scène, il m'a dit et il m'a confié qu'il avait peur, qu'il ne savait pas comment les jeunes d'aujourd'hui allaient le recevoir et allaient l'accueillir avec sa musique, avec son art, puisque c'est quelqu'un qui était âgé, mais je pense qu'il avait une vision très claire de ce qui se passait dans le monde et non seulement il est monté, mais il a été accueilli de manière extraordinaire. J'ai rarement vu un public molenbeekois aussi attentif devant un artiste aussi merveilleux et magnifique. Ça c'est le souvenir que je vais garder de cet homme et que je voulais partager avec vous, mes chers collègues.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'avais effectivement introduit une question d'actualité pour deux questions bien précises, mais je me joins donc à cet hommage.

Une étoile nous a quittés, elle repose en paix au côté d'une constellation d'artistes qui ont écrit l'histoire de la musique et particulièrement du jazz. A jamais cette étoile rayonnera de son talent, mais surtout de son humilité exemplaire. Jean-Baptiste, Frédérique, Isidore, Baron Thielemans, dit Toots Thielemans, jazzman, harmoniciste, guitariste et siffleur de renommée internationale ayant résidé à Molenbeek-Saint-Jean à partir de la fin des années vingt. Ses parents y tenaient, rue du Comte de Flandre, un atelier de commerce de tissu, de tabliers et de salopettes. A quatorze ans, cette étoile passionnée improvisait déjà des morceaux de jazz de chez lui, rue Comte de Flandre. Au magasin, Jean rêvait de musique en s'inspirant de Luis Armstrong, Benny Goodman, Duke Elton. Découverts où ça, chez une disquaire de son quartier qui possédait des disques de musique noire interdite par les nazis. C'est d'ailleurs là, rue Comte de Flandre qu'il reçut le 28 octobre 1948 un courrier d'engagement du célèbre Benny Goodman. Faute d'obtention rapide de sa green card, il le débâche pour sa tournée européenne et Toots joue au côté de l'étoile Charlie Parker. Fin 1951, il s'installe à New York et c'est la consécration. Joueur de jazz, il devient la référence incontestable de l'harmonica. Il a interprété les œuvres d'Henry Mancini. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est un célèbre compositeur chef d'orchestre américain qui a composé le célèbre titre de la panthère rose. Il a joué avec les plus grands, Charlie Parker, créateur et principal représentant du mouvement Be-Bop que les jeunes des quartiers connaissent et suivent encore aujourd'hui, Quincy Jones, le principal producteur de Michael Jackson. C'est Quincy Jones, ne l'oublions pas, qui a lancé Michael Jackson dès 1979 et en 1982 avec Thriller, l'album qui reste jusqu'à ce jour l'album le plus vendu au monde. Quincy Jones était

le meilleur ami de Toots Thielemans. Cette amitié était si forte qu'en 1992, pour les septante ans de Toots, Quincy Jones était venu spécialement d'Amérique pour jouer avec lui au passage 44 et le lendemain ils étaient rue Haute pour inaugurer une plaque commémorative à la maison où il était né.

Les collaborations entre Toots et les stars planétaires se succèdent, Nathalie Cool, Paul Simon, Billy Joël, Franck Sinatra et Stevie Wonder et de nombreux autres monuments sur la scène musicale.

Alors, en hommage à cette étoile qui illumine le ciel de Molenbeek, Mesdames et Messieurs les Echevins, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il serait opportun d'organiser quelque chose de particulier en mémoire à ce citoyen d'honneur. Je vous demande aujourd'hui, ce soir, au nom de tout le groupe si vous pourriez fédérer les autorités locales concernées afin d'organiser sur le territoire molenbeekois un hommage solennel pour l'artiste, son parcours et l'ensemble de son œuvre.

Toots avait fait à deux reprises battre chaleureusement le cœur de la commune lors de l'inauguration de la Maison des Cultures et lors d'un concert exceptionnel qu'il avait offert à la population.

Je n'oublierai jamais le regard de ces jeunes du quartier Maritime, Etangs Noirs, Comte de Flandre, Gare de l'Ouest découvrant le talent de cet homme qui sifflait et usait de son harmonica avec brio et excellence. Je n'oublierai jamais la volonté de ces jeunes des quartiers à en savoir d'avantage sur cet homme qui a fait de Michael Jackson une star planétaire.

Est-il envisageable de confier à l'ASBL PCM ou à la Maison des Cultures une mission pour étudier les éventuelles formes d'hommages que la Commune pourrait organiser prochainement voir à l'occasion de la prochaine fête de la musique ? Je pense à des invités tels qu'Ibrahim Malouf, un grand jazzman qui pourrait justement servir Molenbeek en offrant le meilleur de lui-même. Vous savez, Ibrahim Malouf, sa musique, sa grandeur pourraient justement permettre dans un contexte difficile de vraiment œuvrer au vivre ensemble.

Est-il envisageable d'ériger une stèle commémorative dans un lieu symbolique, un bronze, voir même toute autre idée dans ce sens ? Une autre idée avait été évoquée à l'époque. En coulisse, je m'en souviens, la Maison des Cultures, sous la législature de Monsieur Philippe Moureaux, nous avons discuté d'éventuellement baptiser l'Académie de Musique de Molenbeek, l'Académie Toots. Est-ce faisable ? Est-ce réalisable ? Vous constaterez et vous l'avez évoqué Madame la Bourgmestre, que certaines rues pourraient se prêter à un hommage pareil. Certaines rues au nom commun pourraient parfaitement convenir pour porter le nom de cet artiste de renom. Je pense à la rue du Niveau par exemple.

Pour conclure, au lendemain d'une triste et pénible année qui lèse Molenbeek au niveau de son image, nous sommes convaincus que toute initiative valorisante autour de ceux qui contribuent directement ou indirectement au rayonnement positif de notre commune doit être soutenue. Celle-ci allume la flamme de l'espoir et inspire les jeunes dans leur volonté de réussir, tout en illuminant le blason de notre municipalité.

En sa mémoire, je souhaite vous faire écouter un bref morceau de quelques secondes qui veut tout dire. Toots l'avait interprété en Belgique, à New York et au Japon. L'interprétation d'Imagine, de John Lennon.

(Musique et applaudissements - Muziek en applaus)

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Rekik.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Het is moeilijk om na deze tussenkomst nog iets zinnig te zeggen. Het enige wat ik nog kan zeggen is dat ik me 200% aansluit bij e mooie woorden van Nader en ik druk er nog een wens aan toe nl. Ik denk dat dat men met zijn allen hopen en ik ben er zeker van dat er ergens in onze straten in Molenbeek een jonge Toots rondloopt die binnen een aantal jaren van zich zal laten spreken hetzij op muzikaal vlak sportief vlak, wetenschap, politiek maar ik denk dat we genoeg talent hebben toen en nu om Molenbeek op de kaart te zetten en ik denk dat dat Toots alleen maar deugd zou doen moest hij dat weten.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme, merci à tous.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je voulais juste dire que je trouve que c'est une très bonne idée de rendre hommage à ce merveilleux musicien qui non seulement est un merveilleux musicien et avait gardé toute son humilité et est resté très proche des gens, ce qui n'est pas toujours évident, les deux ne sont pas toujours liés. Je propose aussi qu'au niveau du service Tourisme, on puisse réfléchir à créer une espèce de parcours qui pourrait se faire au sein de la Commune, retracer son histoire et inviter les gens à pouvoir déambuler dans la Commune à ce propos.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Gilles-Goris.

Nous avons une question d'actualité de Monsieur De Block.

Question d'actualité posée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'intervention de militaires à Ribaucourt.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de interventie van militairen in Ribaucourt.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'était vendredi que les médias ont relaté quelque chose qui s'est passé à Ribaucourt, où une brigade, une patrouille de militaires est rentrée dans un café pour intercepter quelqu'un à l'intérieur. Je pense que c'est quelque chose qui dépasse le cadre de leurs actions et donc de leur mandat, qui à mon avis a été modifié en avril et qui dit que les militaires doivent pour toute action ou intervention de caractère policier, comme un

contrôle de personnes dans des bâtiments, dans des cafés, dans des bâtiments, c'est une fonction policière, que les militaires pour ce genre de fonction ne peuvent pas se substituer à la police et en plus pour les patrouilles et les fouilles peuvent faire ça en présence de policier c'est-à-dire sous le regard des policiers en équipe mixte et je pense que le dernier protocole a décidé de cela. Je voudrais savoir si la Bourgmestre a été mise au courant de l'incident et quel est son jugement par rapport à l'opportunité des militaires de rentrer dans ces cafés, l'enjeu ? Selon mes informations, ils ont intercepté une personne dépendante des drogues et qui a réagi en montrant un doigt d'honneur aux militaires qui ont fait marche arrière avec leur camion pour intercepter la personne. Je ne suis pas partant pour les doigts d'honneur, ni pour les militaires, ni pour la police, mais je pense que sortir d'un camion à six avec des armes, se mettre à cinq autour d'un café et rentrer à deux dans un café, c'était impressionnant pour les gens qui étaient présents. Je pense que c'est quelque chose qui, je pense que c'est quelque chose que l'on comprend humainement, pourquoi les militaires veulent réagir, je pense qu'il est important de faire respecter le mandat des militaires et leur mandat de collaboration. Donc, je voudrais juste savoir, beaucoup de gens ne savent pas très bien ce que les militaires peuvent faire ou ne pas faire. La réalité est que parfois les militaires dépassent leur mandat.

M. le Président :

Es ce que je peux vous demander d'aller à vos questions s'il vous plaît ?

M. De Block :

J'ai déjà posé une question.

M. le Président :

Oui, mais il faut poser toutes vos questions pour que Madame la Bourgmestre puisse répondre et une question d'actualité, c'est cinq minutes question et réponse.

M. De Block :

Je clôture, je pense que c'est important que les citoyens soient mis au courant et j'aimerais bien savoir si la Bourgmestre peut nous éclaircir sur le mandat, si oui ou non les militaires ont dépassé leur mandat en rentrant dans le café et en interceptant un citoyen et quelles sont les conséquences éventuelles prises par la Commune, par la Bourgmestre et peut-être par le chef de la police pour rectifier ou mettre au courant les militaires sur l'opportunité de le faire ou pas.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Bonjour, bienvenu au Conseil communal, pour beaucoup d'entre nous, c'est un retour de vacances et la question d'actualité de Monsieur De Block nous ramène à une certaine réalité.

Effectivement, j'ai eu connaissance des faits. Mercredi dernier, vers midi, des militaires qui circulaient dans une camionnette au boulevard Léopold II ont été confrontés à

un individu qui leur a fait un doigt d'honneur suivi d'un geste de pistolet faisant semblant de tirer.

Je trouve cette provocation totalement stupide, sachant que la tâche difficile de ces militaires qui assurent la sécurité aux abords des stations de métro, des bâtiments lors de rassemblements, et on peut considérer qu'ils font preuve de courage et surtout d'abnégation, et ils méritent notre respect. Face à cette insulte, ils ont réagi en interpellant l'individu, qui selon la police, serait un toxicomane. Les militaires ont immédiatement alerté la police qui est venue rapidement sur place. C'est ce qu'ils doivent faire à l'occasion d'incidents dont ils sont témoins. Un procès-verbal administratif et un procès-verbal de règlement général de police ont été rédigés à l'encontre de cette personne pour non-respect envers l'autorité. Le Lieutenant qui est responsable des militaires pour Molenbeek et qui travaille sous les instructions de la zone de police a été averti des faits pour information de même que la police fédérale.

J'ai donc, comme je vous l'ai dit, été prévenue des faits, mais je n'ai pas autorité sur ces militaires. Toutefois je rappelle régulièrement, lors des réunions que j'ai avec les responsables de notre police, que l'intervention des militaires doit se faire évidemment dans le respect des consignes qui leur ont été données. Il se fait que les militaires qui circulaient aux abords du boulevard Léopold II sont des militaires dont le contact de police n'est pas la police de la zone, mais la police fédérale, la police des transports publics. Quoi qu'il en soit, ils doivent faire appel à la police en cas de situations problématiques et mis à part une attaque directe, ne doivent évidemment pas prendre d'initiatives sans concertation avec leur hiérarchie et cela leur a été rappelé. Ils n'auraient pas dû intervenir directement, mais je pense aussi qu'il ne faut pas les provoquer et que ceux-ci, comme je l'ai souligné, doivent se limiter à leurs missions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

1. Secrétariat communal - Fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA - Augmentation du capital de VIVAQUA - Modification des statuts - Fin de mandat et désignation d'administrateurs - Fin de mandat des membres du collège des commissaires - Pouvoirs - Assemblée générale extraordinaire de VIVAQUA du 8 novembre 2016 ou à une date proche - Mandat.

Gemeentelijk secretariaat - Fusie door overneming van HYDROBRU door VIVAQUA - Verhoging van het kapitaal van VIVAQUA - Statutenwijziging - Einde van het mandaat en aanwijzing van bestuurders - Einde van het mandaat van de leden van het College van Commissarissen - Bevoegdheden - Buitengewone zitting van de Algemene Vergadering van VIVAQUA van 8 november 2016 of op een nabije datum - Volmacht.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, aux sections réunies de ce lundi, lors de cet exposé relatif à cette fusion, la personne a fait remarquer que la Commune de Molenbeek percevait sept cent mille euros qui devaient être distribués à concurrence de 18 euros par ménage. J'aimerais bien savoir, je présume que ça se trouve dans les centimes additionnels quelque part, si ça se fait, ou comment cela se pratique concrètement, comment les ménages molenbeekoïses perçoivent les 18 euros.

M. le Président :

Ce ne sont pas les ménages molenbeekoïses qui perçoivent les 18 euros, c'est la Commune qui perçoit les 18 euros.

Mme Piquard :

Donc la Commune perçoit 700.000 euros qui doivent être répartis à concurrence de 18 euros par ménage, c'est ce qui a été dit lundi.

M. le Président :

Non, c'est l'inverse.

Mme. Piquard :

La commune ne va pas percevoir 18 euros et en distribuer 700.000 euros ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, il s'agit de dividendes.

Mme Piquard :

Non, non, il ne s'agit pas de dividendes.

M. le Président :

Non, il ne s'agit pas de dividendes.

Mme la Bourgmestre :

C'est un montant qui est mis dans le budget communal.

Mme Piquard :

D'accord, mais il est censé être répercuté aux ménages.

M. le Président :

Non, c'est une décision qui a déjà été prise précédemment au Conseil communal. Vous aviez toutes les explications concernant cela. Avant, il y avait une redevance de voirie. Aujourd'hui, il n'y a plus de redevance de voirie en tant que tel. La répartition de la participation d'Hydrobru dans l'occupation des voiries, donc les obligations d'intervention du personnel communal dans le cadre de ces travaux faits, qu'Hydrobru rétrocède par ménage, par appartement, par lieu de vie, un montant de 18 euros à la Commune et ça fait un montant qui tourne aux alentours de 700.000 euros et qui rentre effectivement dans le budget communal qui n'est pas rétrocédé aux habitants, mais qui est bien utilisé pour payer les frais que la Commune a dans le cadre de la sécurisation de ses chantiers et de la mise à disposition du territoire nécessaire pour les travaux.

Mme Piquard :

C'est gentil de votre réponse, mais je n'en suis pas convaincue. Je suis désolée.

M. le Président :

C'est comme ça.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Lundi, on nous a présenté la fusion par absorption comme étant insipide, indolore et simple pour le citoyen. Or moi, je me renseigne dans la presse et je vois que Vivaqua a de nombreuses difficultés financières avec la diminution notamment de la consommation par habitant et aussi des communes flamandes qui veulent partir de la société et aussi des problèmes de transparence. Certains élus se plaignent d'une opacité de la direction. Ils ont créé une société commerciale Vivaqua consult et les élus ont été mis devant le fait accompli. Moi, je me pose la question sur le pouvoir réel de nos représentants, nos mandataires dans le processus de décision et puis sur la conservation de l'emploi aussi. On dit qu'elle a des problèmes structurelles, il y a 1.300 emplois, et aussi sur la stabilité des prix vu que nos citoyens se plaignent déjà de la cherté de l'eau et vu les difficultés que Vivaqua rencontre et notamment aussi en créant la société Vivaqua consult, qui elle, commercialisera des produits est-ce qu'il n'y aura pas une influence sur les prix ? Puis je me pose aussi la question sur la qualité de l'eau. S'il y a une diminution de la consommation d'eau par habitant, c'est que la qualité de notre eau n'est pas très bonne par son goût, par le fait qu'elle est interdite aux femmes enceintes, aux nourrissons et à certaines autres personnes. Que peut-on faire à ce niveau-là ? Est-ce qu'il y a moyen d'améliorer la qualité ? C'est peut-être à la source, c'est peut-être le réseau de distribution. Voilà ce sont les quelques remarques que j'avais à faire, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que derrière cette fusion, se cache pas juste une rationalisation, mais effectivement une situation difficile financièrement des sociétés. Je me rappelle qu'il y a un grand enjeu d'investissement qui était nécessaire dans les bassins etc., nécessitant des sommes d'investissements qu'Hydrobru n'était pas capable de cracher. La conséquence était que le Gouvernement régional avait en fait choisi de faire payer le Bruxellois en augmentant ou en provisionnant d'augmenter les tarifs d'eau. On a réagi en tant que PTB. Le Gouvernement a renvoyé ça à l'étude et je pense que la fusion est une des façons avec laquelle la Région essaie d'esquiver les problèmes. Je vais m'abstenir sur le vote parce que pour l'instant, c'est tout à fait opaque si par exemple la stabilité des tarifs d'eau est garantie par cette construction, je pense que c'est important. L'augmentation de l'eau est quelque chose qui pèse déjà et va peser beaucoup dans le budget des ménages et je vais d'abord voir comment la fusion va se concrétiser dans les tarifs qui vont être respectés, pas respectés, augmentés ou pas augmentés.

J'ai une question au niveau des représentants communaux. Je voudrais savoir et c'est une question informative, si avant des votes à l'intérieur d'une société, la future société Vivaqua si certains votes importants doivent être soumis ici au conseil communal et si les mandatés ou les représentants communaux sont censés de respecter les conseils, les consignes de votes voté ici au Conseil communal ? C'est une question que je pose parce que ces gens votent pour pleines de choses et on n'est au courant de rien. Souvent après coup on reçoit le rapport et j'aimerais surtout bien être informé sur les tarifs. Je voudrais savoir si ce genre de vote pourrait être anticipé ici au Conseil communal ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président, je n'étais pas présent à la section réunie de ce lundi et je m'en excuse, cependant j'ai deux questions. La rétrocession des 700.000 euros, c'est quelque chose qui va rentrer en vigueur avec la fusion de ces deux entités ou c'est quelque chose qui était déjà établi auparavant ? La deuxième chose, c'est la question des dividendes puisque la Commune de Molenbeek-Saint-Jean est actionnaire dans Hydrobru, elle a ses parts et donc là se pose la véritable question qu'on a esquivé la dernière fois. Je rappelle que lorsque la rumeur d'une augmentation des tarifs de l'eau avait fuité dans la presse, j'avais interpellé le Conseil communal pour demander quelle était la position que notre Commune doit tenir vis-à-vis de l'augmentation de ces tarifs puisque nous avons des représentants au conseil d'administration. Sans préjudice de la décision qu'on doit prendre ou pas, puisque cette décision d'augmentation du conseil d'administration d'Hydrobru est soumise après auprès du gouvernement régional pour approbation ou pour refus. Donc, il y a différents niveaux de pouvoirs qui interviennent, mais ça n'empêche pas qu'au niveau communal, il y a une prise de responsabilité, et je crois tout à fait légitime, qui est un retour à ce niveau-là et des explications où lorsqu'il y a des questions importantes parce que je pense que la gestion de l'eau et du prix de l'eau devient de plus en plus importante pour les ménages, parce que ça prend un budget de plus en plus important dans leurs revenus et donc ce sont des questions légitimes. Première question : la rétrocession, ça vous m'avez répondu par un signe de la tête et la deuxième question, quid des dividendes ?

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, tout à l'heure, avant de commencer, j'ai excusé l'absence de notre collègue Achaoui, le grand spécialiste qui aurait pu répondre à mon avis à toutes vos questions et son absence se fait certainement ressentir.

Monsieur le Président je voudrais, sans préjuger, parce qu'il y a beaucoup de bonnes questions qui ont été posées et puis il y a des questions qui ont été posées et où il n'y a pas vraiment de réponse à donner. Je pense que, si effectivement il faut tout faire pour éviter qu'il y ait des augmentations tarifs, ou en tout cas des augmentations trop importantes de tarif, je pense qu'il faut que nos administrateurs et tous les membres du Conseil aient bien

en tête que dans la participation de notre commune dans cette intercommunale, il y a des plus et il y a des moins. Il ne faut pas regarder que d'un bout, d'un côté se dire qu'il y a une population qui s'appauvrit de plus en plus et qui a de plus en plus de difficultés face aux charges liées à l'énergie et à l'eau, notamment ceux qui ont fait la remarque ont tout à fait raison, mais en même temps, on fait quand même partie d'une commune où on a un des réseaux les plus vieux, les plus anciens et les plus à rénover qui a déjà eu pas mal de rénovations au niveau de tout son réseau. La question que je voudrais poser s'adresse au Collège et plus précisément au CPAS. Ce que je voudrais, je ne sais pas si demain on va éviter ou pas des augmentations et ce que je voudrais, c'est qu'il y ai des fonds qui sont consacrés aux ménages les plus fragiles, les plus précarisés pour payer les factures qu'ils ne savent plus respecter et je voudrais savoir si ces moyens, ces fonds, s'ils existent toujours et quels en sont les montants et je voudrais répéter pour la énième fois qu'on les utilise à 100%. Il y a eu des moments où on a présenté des comptes où on n'utilisait pas à 100% cette enveloppe et je trouve que face à des probables augmentations du prix de l'eau ou non, ou face au coût d'énergie et de la vie qui augmente, on ne peut pas se permettre de ne pas utiliser 100% d'une enveloppe comme ça face au CPAS d'une des communes avec les populations les plus pauvres ici à Bruxelles. Ça, c'était la question que je voulais poser Monsieur le Président. Je pense qu'on votera ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Vandenhove est-ce que vous allez répondre pour le CPAS ?

M. Vandenhove :

Le montant exact, je ne le connais pas. Je n'ai pas préparé ça, mais c'est effectivement plus de 300.000 euros. Il a été utilisé, tous les conseiller CPAS ont veillé à ça. On a même modifié quelques lignes de conduite pour être sûr que tout soit utilisé à 100% parce qu'effectivement, ne pas utiliser des fonds pareils à Molenbeek, serait complètement absurde. Alors nous avons un fonds Hydrobru qu'on utilise de plusieurs manières. Il y a des interventions directes dans l'aide aux paiements des factures, mais il y a aussi des actions préventives. Il y a notre cellule énergie qui intervient quand on constate qu'il y a une facture beaucoup trop élevée, donc qui va sur place chez les gens pour vérifier quelle est l'origine de cette surconsommation et on a mis au point par le biais de l'économie sociale aussi des équipes qui interviennent pour des petits travaux chez les personnes qui ont le moins de moyens par exemple pour réparer un robinet qui coule, enfin pour éviter des surconsommations. Nous avons donc une double intervention, préventive pour éviter la surconsommation et quand il y a le paiement ou difficultés de paiement, on intervient dans le paiement de la facture. Si c'est pour Hydrobru, on intervient à hauteur de 80% donc les gens paiement 20% et si c'est pour le gaz et l'électricité, on intervient à 90%.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je trouve cela très intéressant, mais la personne que vous envoyez lorsqu'il y a un constat d'une consommation exagérée, est-ce que c'est le CPAS qui décide de l'envoyer ou est-ce qu'un citoyen peut solliciter auprès du CPAS, même s'il ne dépend pas du CPAS le fait de faire venir cette personne ?

M. Vandenhove :

En général, c'est par le biais du service médiation de dettes. Donc, on constate que ce sont des gens surendettés qui peuvent ne pas dépendre du service médiation de dettes. Il y a des gens qui ne dépendent pas nécessairement du CPAS. Donc, toutes personnes endettées, même celles qui perçoivent un revenu en général, ce sont des gens qui dépendent du CPAS, mais il y a des chômeurs et aussi des gens qui perçoivent de petits revenus qui peuvent appeler pour peu qu'ils aient des problèmes de surendettement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove, alors quelques informations complémentaires par rapport aux questions qui ont été posées, parce que Madame la Bourgmestre m'a demandé de répondre, vu le fait que j'ai le mandat avec Monsieur Hassan Ouassari à Hydrobru et Madame Dina Bastin à Vivaqua.

Première chose, notre travail en tant qu'administrateur, c'est de participer à l'activité et aux règlements du suivi des dossiers traditionnels que vous trouvez dans une entreprise. Il n'y a donc pas lieu de revenir ici. Par contre, en ce qui concerne toutes les décisions qui sont importantes, elles sont automatiquement contrôlées par la Tutelle et dans ce cadre, si c'est la Ministre Fremault qui a la possibilité d'intervenir et de demander à pouvoir accéder à toutes les pièces, et à partir du moment où il y a des décisions importantes, et vous l'avez déjà fait dans ce cadre-là, et que les communes doivent rendre leurs avis puisqu'elles sont porteurs des parts effectivement, des questions sont posées vers les communes et elles peuvent y répondre. S'il y a un vote au niveau de l'assemblée générale, il y a des délégués qui ont été désignés par le Conseil communal et qui sont alors porteurs des voix de la commune au sein de l'assemblée générale.

En ce qui concerne les modifications tarifaires effectivement, vous savez que les discussions ont été bloquées il y a un peu plus d'un an. Il faut savoir qu'il a des discussions qui sont en cours parce que le système qui a été mis en place et qui était prévu est très difficile à activer et ne fonctionne toujours pas, et donc il y a l'idée de faire comme cela se fait au niveau de l'énergie et d'utiliser la CREG pour pouvoir déterminer les possibilités d'augmentation tarifaires et théoriquement ce système-là devrait entrer en vigueur après la fusion des deux intercommunales et donc il n'y aura plus que des propositions qui devront être validés par la CREG et par la Tutelle pour que cela puisse ce faire.

Ensuite vous avez eu les réponses concernant les fuites au niveau du CPAS. Je voudrais rajouter une information complémentaire, Monsieur Ikazban, il faut savoir que Vivaqua a un service qui est mis à la disposition de la totalité de la population de la Région de Bruxelles-Capitale qui peut faire appel à Vivaqua pour venir faire un contrôle s'ils considèrent qu'il y a une surconsommation. Ça peut être éventuellement des problèmes aux égouts, également pour savoir quand vous avez des refoulements, des inondations de caves, ils peuvent aller faire les contrôles et conseiller les travaux à devoir effectuer et quand vous avez une surconsommation, ils peuvent se rendre chez vous pour trouver la cause de cette surconsommation parce que ça n'arrive aujourd'hui que dans le cadre de reconstruction ou de rénovations d'immeubles ou d'appartements par des particuliers. On mure une toilette et donc la chasse derrière coule et personne ne se rend compte que cette chasse coule jusqu'au moment où on reçoit la facture d'eau. Il faut savoir également que dans ce cadre-là, quand vous avez des surconsommations, il existe une possibilité de faire appel à une baisse de tarifs qui permet à ce moment-là d'économiser parfois sur la facture qui arrive. Il n'est pas rare que nous ayons des personnes qui ont une consommation de plus de dix mille euros dans un logement privé à cause des fuites et donc dans ce cadre-là, il y a des possibilités de réduction qui sont offertes aux consommateurs et ça n'a aucune influence

par rapport au fait que ces personnes relèvent ou ne relèvent pas du CPAS, c'est un service qui est offert à tout le monde. Je confirme que la totalité, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes, que la totalité du fond qui est alloué au CPAS de Molenbeek est utilisé à 100% et il faut savoir également que quand il y a des coupures d'eau qui sont activées, ça passe par une demande auprès du CPAS et de Madame la Bourgmestre, je peux vous dire que le nombre de coupures sont principalement axées sur des entreprises plutôt que sur des privés et ne sont pas plus élevées que 10 à 12 par an sur la commune. Voilà, j'ai répondu à toutes les questions qui ont été posées.

En ce qui concerne les 18 euros de redevances, c'est un dossier qui a déjà été discuté, qui a été clos et je crois que pour les autres questions et réponses vous avez eu une présentation que Monsieur Ouassari et moi-même, que nous avons faite sur Hydrobru au sein du Conseil communal il y a quelques mois et que toutes les informations avaient été données à ce moment-là.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Par rapport à votre réponse, j'ai bien entendu et je savais que Vivaqua avait un service qui pouvait intervenir, mais ce que je trouvais intéressant par ce qui a été expliqué par le CPAS, c'est que là, par contre, je ne savais pas, je n'étais pas au courant et puis sans jugement de valeur, je pense qu'il y a des gens qui travaillent très bien à Vivaqua, mais pour un citoyen lambda, c'est parfois plus sympa, plus pratique d'avoir quelqu'un qui vient contrôler qu'il y a une fuite ou pas, qui n'est pas issu de la société qui lui facture, si vous comprenez ce que je veux dire, parfois au niveau du respect du consommateur, c'est plus déontologique mais sinon, c'est vrai ce service existe et il faut l'utiliser.

Dernière remarque, je pense que vous êtes plusieurs à avoir pris la parole et à avoir parlé de dividendes, il n'y a plus de dividendes. Ce ne sont plus des dividendes qui sont allouées à la Commune.

M. le Président :

Non c'est la redevance de voirie qui a été transformée dans cette histoire de 18 euros et les dividendes ont été supprimés pour pouvoir bénéficier de l'exonération de l'ISOC.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais simplement dire que je n'ai pas de soucis par rapport à la fusion, j'ai exprimé mes craintes, mais je voudrais aussi faire une demande, je l'ai oublié, c'est qu'actuellement on reçoit des tarifs annuels et est-ce que ce n'est pas possible de fractionner ces factures et ce serait plus léger pour le consommateur ? Ceci est une demande des habitants en général, merci ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Par rapport à ce que vous venez de dire et le développement que vous avez fait, en fait, il me reste une petite question. Vous dites que les factures peuvent être diminuées si il existe une fuite importante et que la facture est difficilement payable, si l'utilisateur en fait la demande, mais faut-il encore que la fuite ne soit pas visible, ça c'est quasi sur. Je veux dire que ça peut être une fuite dans des conduites on ne sait où, mais qui n'a pas... Si tu as une fuite dans une décharge qui coule alors là je suis désolée, c'est de la faute ...

M. le Président :

Si vous savez que vos freins ne fonctionnent pas sur votre voiture, vous ne roulez pas avec votre voiture hein. Donc si vous voyez de l'eau qui sort d'un tuyau, vous faites le nécessaire pour réparer. C'est normal qu'une fuite, quand vous avez des montants pareils, c'est bien que c'est qu'il y a une fuite qui n'était pas visible.

Mme Piquard :

D'accord, on est d'accord alors.

M. le Président :

Madame Bastin vous voulez peut-être intervenir avec votre mandat de Vivaqua ?

Mme Bastin :

Je voulais ajouter une information, c'est qu'il y a plus de vingt-cinq an, il n'y avait qu'une société qui existait et allait du captage jusqu'à la distribution de l'eau et c'était la CIBE. Je voulais aussi dire par rapport aux craintes de nos conseillers, c'est que la qualité de l'eau qui est distribuée à Bruxelles et une partie en Wallonie est de qualité. Au contraire, on préconise de boire cette eau parce qu'elle est moins chère que celle que l'on peut acheter en bouteille et elle a des qualités tout à fait exceptionnelles au niveau des minéraux, des biologiques parce que sa qualité est constamment contrôlée.

En ce qui concerne les factures, elles arrivent maintenant de manière trimestrielle pour que les gens ne soient pas confrontés à des factures importantes au bout de l'année, donc c'est fractionné.

M. le Président :

Le but est d'arriver à une facture mensuelle, comme vous l'avez déjà pour l'électricité.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vous avez partiellement répondu à ma question. En fait, ma question de fond, est-ce que le mandat nous appartient, pas juste le mandat, mais donc est-ce que les décisions nous appartiennent, c'est-à-dire, est-ce que vous pouvez faire des choix qui sont contraires à quelque chose qu'on déciderait ici ?

M. le Président :

C'est le cas pour tous les administrateurs. Si le Conseil communal décide de quelque chose, cet administrateur n'a pas d'autre choix que de suivre la décision qui a été prise par le Conseil Communal.

M. De Block :

De là ma question. On ne discute jamais ou très peu de la politique Hydrobru. Donc comment et où se décide le choix que les trois représentants vont voter lors de chaque réunion ? Quel organe élu par les Molenbeekoïses décide de cela ?

M. le Président :

On a fait une présentation au Conseil communal et ça a été fait pas que pour l'eau, mais ça a été fait dans les autres intercommunales et si vous aviez des commentaires à formuler, vous aviez la possibilité de le faire.

Les mandats qui sont donnés en tant qu'administrateur, sont des mandats qui nous permettent de gérer l'entreprise comme vous l'avez pour le Logement Molenbeekoïses, comme pour Molenbeek Sport, comme pour la CLES, comme vous l'avez pour d'autres. C'est exactement le même système de fonctionnement et on ne demande pas systématiquement à ce que toutes les discussions qui ont eu lieu au conseil d'administration reviennent devant le Conseil communal, sinon on fait un Conseil communal tous les jours, hein Monsieur De Block.

M. De Block :

On peut par exemple, théoriquement, si à un moment donné le conseil accepte de discuter un point sur la politique de vote et les points que les mandataires veulent soumettre, on peut saisir le conseil communal et dire voilà, les mandataires dans le Logement Molenbeekoïses doivent voter ceci ou doivent soumettre cela au vote, est-ce qu'on peut faire cela ici ? Je pose la question est-ce que c'est une réelle délégation de mandats ? Si c'est le cas, la prochaine fois, je mets un point à l'ordre du jour sur le sens des votes et avec quelle politique on discute dans le Logement Molenbeekoïses, parce que ...

M. le Président :

En plus vous avez un représentant au Logement Molenbeekoïses, Monsieur De Block.

M. De Block :

Nous avons un représentant. La seule différence est que pratiquement, c'est un observateur, ça c'est une chose et je vous demande si les administrateurs, dans une boîte, sont obligés de suivre les votes et les consignes soulevés ici. C'est tout.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il y a une délégation qui se fait et évidemment, si il y a des difficultés, vous pouvez toujours interpeller au Conseil communal et soulever des questions, mais pour le reste c'est

une association, c'est une intercommunale et chaque mandataire vient et participe au vote et si vous n'êtes pas satisfait de la politique qui est adoptée, il revient aux Conseillers communaux d'interpeller les représentants du Conseil communal ici dans cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

2. Secrétariat communal - Fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA - Dissolution d'HYDROBRU - Assemblée générale extraordinaire d'HYDROBRU du 8 novembre 2016 ou à une date proche - Mandat.

Gemeentelijk secretariaat - Fusie door overneming van HYDROBRU door VIVAQUA - Ontbinding van HYDROBRU - Buitengewone zitting van de Algemene Vergadering van HYDROBRU van 8 november 2016 of op een nabije datum - Volmacht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

3. Secrétariat communal - Intercommunale d'Inhumation scrl - Désignation d'un administrateur et délégué.

Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale voor Teraardebestelling cvba - Aanstelling van een bestuurder en afgevaardigde.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

4. Secrétariat communal - Ordonnance modifiant l'article 149 2° de la Nouvelle loi communale concernant la nomination des membres du personnel enseignant - Délégation au collège.

Gemeentelijk secretariaat - Ordonnantie wijzigend het artikel 149 2° van de Nieuwe Gemeentewet wat de benoeming van het onderwijzend personeel betreft - Delegatie aan het College.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, je lis dans l'ordonnance bruxelloise du mois d'avril que le Conseil est autorisé à déléguer au Collège et non pas est obligé de déléguer au Collège. J'ai l'ordonnance sous les yeux, je peux vous la lire, mais ce sera un peu long. Donc je voudrais savoir pourquoi ce fait nous est proposé au vote, quelle est la proportion du personnel concerné, il s'agit maintenant du personnel subventionné, par rapport au personnel non subventionné ? Je voudrai tous ces chiffres-là. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, cette délégation existe déjà pour le personnel communal et l'ordonnance, dans un souci d'efficacité, propose que ce soit également le cas pour la nomination du personnel enseignant. Je rappelle néanmoins que le Conseil communal reste toutefois exclusivement compétent pour la nomination des enseignants subventionnés exerçant des fonctions de sélection et de promotion tel que par exemple les préfets, ce qui ne nous concerne pas directement, mais les directeurs, donc tous les membres du personnel qui ont une fonction particulière, eux sont désignés par le Conseil communal. Pour le reste, vous avez la longue liste à huis clos qui vous est présentée et nous considérons que dans un souci d'efficacité, comme nous faisons pour les autres membres du personnel, cette délégation puisse être donnée. Ce n'est pas une obligation, c'est une autorisation qui est demandée au Conseil communal et donc comme ça se fait dans d'autres communes, nous considérons que Molenbeek peut suivre cette voie.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Madame Piquard s'abstient.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**5. Cultures - MCCS - Approbation de la convention de partenariat entre l'asbl PCM et le service des Cultures pour l'organisation du vernissage du film 'Tous ensemble'.
Culturen - Huis van Culturen en sociale samenhang - Goedkeuring van de overeenkomst betreffende het samenwerkingsverband tussen vzw PCM en de dienst culturen in het kader van de vernissage voor de film 'Tous ensemble'.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**6. Cultures - Momuse - Exposition « Salles obscures et vie de quartier à Molenbeek-Saint-Jean (1907-2016) » aux Halles Saint-Géry - Approbation du projet de convention de mise à disposition gratuite des Halles-Saint-Géry.
Culturen - Momuse - Tentoonstelling "Bioscopen en Wijkleven in Sint-Jans-Molenbeek" in de Sint-Gorikshallen – Goedkeuring van de ontwerpovereenkomst tot kosteloze terbeschikkingstelling van de Sint-Gorikshallen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pourquoi c'est aux Halles Saint-Géry ?

Mr. Le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas la première fois que Molenbeek organise une exposition en collaboration aux Halles Saint-Géry. C'est une proposition qui a été faite par notre chef archiviste et je pense que c'est intéressant de pouvoir sortir des murs communaux.

M. Ikazban :

Et bien Madame la Bourgmestre, on va vous suivre.

Mr. Le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

7. Affaires juridiques - Heyvaert 87 - Dépôt d'une requête en expropriation devant le Juge de paix - Autorisation d'ester en justice.

Juridische zaken - Heyvaertstraat 87 - Indiening van een verzoek tot onteigening bij de Vrederechter - Toestemming om in recht op te treden.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, vous savez bien que par rapport aux expropriations, j'ai une petite allergie. D'abord, je ne comprends pas l'urgence de la requête, il faudra que vous me disiez quelle en est l'urgence. Je sais bien que dans le cadre des contrats de quartiers, il faut réaliser des projets, mais souvent on acquiert des biens, mais le projet débute que trois ou quatre mois après. J'aimerais bien qu'on m'explique l'urgence et ensuite certains pourront me reprocher les considérations sémantiques, mais dans le mot expropriation, on n'a aucun respect pour le propriétaire. Il ne s'agit pas d'une parcelle, parce qu'ici, la Commune qualifie de parcelle, de terrain, mais il s'agit d'un bien appartenant à un propriétaire qui n'a aucunement l'intention de vendre, mais si on lui en offre la juste compensation, je pense qu'il adhère aussi au projet. Le propriétaire du bien estime que son bien a une valeur de plus d'un million d'euros, mais ici je vois que la commune offre 774.000 euros et à mon avis, il faudra essayer de trouver un juste milieu et il y a pour moi aucune urgence. Vous pouvez encore discuter quelques mois avec le propriétaire pour arriver à un bon compromis de vente parce que cette personne exerce certainement une activité commerciale dans cet immeuble et donc son souhait serait de déplacer son activité, mais pour autant qu'on lui en donne les moyens. Moi je m'abstiendrai pour cette demande de requête. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que j'ai déjà expliqué ça la dernière fois. On se trouve dans un programme de contrats de quartiers et si après autant de moments de négociations avec les propriétaires on n'arrive pas à trouver un terrain d'entente, à un moment donné, on doit utiliser cette forme d'expropriation, puisque nous, nous devons rester dans nos délais de programme et donc si nous on est hors programme et hors délais, on peut oublier tout le projet. C'est la formule et c'est la manière dont on procède au niveau des contrats de quartiers.

A propos de l'expropriation, c'est le juge de paix qui va déterminer. On est passé ici dans ce conseil communal avec une autorisation pour passer en expropriation en se disant qu'il y a un maximum qui est possible et nous n'avons pas la main sur le montant que le juge va attribuer. Ce n'est plus nous qui avons cette main et donc ce sera la Juge de Paix avec toutes les connaissances qu'il possède et tous les éléments qu'il a, qui va déterminer le prix auquel ce bien devra être vendu et nous n'avons plus rien à dire. En général, ce qui se passe, c'est que même quand le Juge prononce un prix et que nous payons ce prix, le propriétaire va en recours pour essayer d'avoir encore plus et d'amener des éléments qui peuvent dire, et bien voilà, nous avons subi des pertes qui sont de tel ou tel ordre, et ils peuvent encore continuer à demander. Ceci dit, ça n'enlève plus rien au fait que le bien est exproprié. Donc, le bien reste exproprié, est dévolu à la Commune, la Commune devient propriétaire et la discussion peut uniquement encore se faire sur la hauteur du prix.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je comprends les délais, je comprends tout ça mais, quand on amène quelqu'un devant la justice, c'est toujours un habitant contre une autorité publique, je suis désolé mais bon, c'est le pot de terre contre pot de fer, je ne sais pas. J'espère que la Commune offre un prix raisonnable et que voilà. On perd beaucoup d'argent pour le bureau d'études ou on engage des sommes incroyables, 750.000 euros pour une étude de terrain enfin bref on engage autant d'argent pour le bureau d'études, et là, on ne rechigne pas et quand il s'agit d'acquérir un bien, dont il y a une valeur non pas seulement sentimentale, mais une activité commerciale, il y a un bien que le propriétaire au départ ne veut pas vendre, je pense qu'il faut quand même offrir le juste prix. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-moi Monsieur le Président, j'avais demandé la parole, mais je me suis retiré directement après parce que je me souviens le dernier Conseil communal où nous avons deux points qui traitaient du même sujet dont celui-ci et nous avons posé la question de savoir si on avait à faire à des propriétaires habitants, occupants et on nous avait précisé que l'un deux était un marchand de voiture. Ce n'est pas pareil. Est-ce que c'est le cas ici ? Si c'est le cas, il faut le dire, que chacun en tire les conclusions qu'il veut, mais si c'est bien de ça qu'il s'agit, il faut le dire, on n'est pas devant un propriétaire malheureux.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il y a deux questions qui ont été posées. D'abord si c'était des marchands de voitures et donc effectivement, ce sont des marchands de voitures et la deuxième question qui avait été posée, est-ce qu'il y a des habitants dans ces bâtiments et là on a répondu qu'il n'y avait pas d'habitants dans les habitations.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

8. Instruction publique - Fixation des redevances pour services rendus - Cars communaux.

Openbaar onderwijs - Vastlegging van de bijdragen voor geleverde diensten - Gemeentebussen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, je m'aperçois qu'on double les prix des trajets des cars scolaires, alors que lors d'une des séances précédentes où ici, au conseil, on nous avait annoncé que les autocars n'étaient pas en bon état et si je ne m'abuse, il y en avait deux sur trois qu'on envisageait de déclasser ou en tout cas limite déclassable. Alors, ont-ils été réparés depuis ? J'aimerais avoir des nouvelles sur l'état des autocars.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est complètement illogique à cette rentrée scolaire, au moment où tout le monde parle des frais scolaires qui sont beaucoup trop élevés, pour un enseignement qui est censé être gratuit, où je pense que la Ligue des Familles et Test Achat ont lancé une pétition suite au constat de la Ligue des Familles avec leur enquête de 2016 que l'enseignement primaire coûte 1.225 euros pour les familles.

Vous comprenez mon étonnement qu'effectivement on va doubler les prix et puis un effet inconnu, c'est-à-dire que pour les trajets en dehors de Bruxelles, la Région et ses Communes avoisinantes, on veut faire payer le coût réel aux familles. Mon étonnement est total parce que ça veut dire que l'idée d'un service public, j'en ai discuté et j'en ai parlé la fois passée, c'est que le coût pour les gens n'est pas celui du coût réel parce qu'on veut garantir l'accès à tous dans ce sens-là. La Belgique s'est engagée de multiples fois dans des conventions internationales de tendre vers la gratuité dans tous les sens possibles et là, je

trouve qu'on s'éloigne de la gratuité, on double les prix. Je trouve que c'est une décision pas très logique, qui augmente les inégalités, le stress au niveau des familles, le stress au niveau des parents et qui augmente probablement aussi le stress au niveau de la direction parce qu'ils doivent gérer les factures non payées, il y a des huissiers qui doivent être engagés au cas où et donc je pense que c'est une mauvaise décision et je propose l'amendement suivant, on rajoute dans les considérants :

Vu que la constitution précise que l'enseignement obligatoire doit être gratuit,
Vu que l'école est assez loin d'être gratuite, le coût de l'année scolaire pour les fournitures, sorties, voyages, transports et voyages s'élève à 1.225 euros en primaire ;
Vu que la Ligue des Familles et Test Achats demandent que les activités extrascolaires liées à un contenu pédagogique soient gratuites.

Je pense qu'on peut demander que pour les sorties qu'on va faire avec ces bus, c'est-à-dire vers les piscines, c'est un socle de compétences obligatoires, je pense que c'est tout à fait logique que les frais de transports vers ces activités pédagogiques soient aussi tout à fait gratuites comme l'enseignement devrait l'être. Donc je vous propose de remplacer tous vos articles et de simplifier et de dire :

Article 1 :

Le transport scolaire sera dorénavant gratuit.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

A la suite de la remarque de Monsieur De Block, j'ai fait un petit calcul. En fait les parents reçoivent pour un premier enfant 92,09 euros d'allocations familiales pour l'éducation, pour deux enfants, c'est 170,39 euros et pour trois enfants c'est 254,4 euros ce qui nous fait donc qu'entre zéro et dix-huit ans, les familles pour le premier enfant reçoivent 19.830 euros pour l'éducation et que si vos chiffres sont bons, Monsieur De Block, les familles vont dépenser 10.490 euros de zéro à dix-huit ans pour les études, ce qui laisse quand même une marge de 9.340 euros pour les différentes choses et peut-être la facture de gaz de temps en temps.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je rejoins tout à fait Monsieur De Block. Je suis pour cet amendement. Je considère que le transport scolaire doit être gratuit, d'autant plus que ça a lieu pendant les heures

d'école. Ce sont des activités scolaires, et franchement, je considère que les calculs de Madame Evraud sont tout à fait inopportuns. J'ai des enfants, je sais que ça coûte très cher, ils coûtent beaucoup plus cher que ce qu'on donne. Franchement dites, faire des calculs aussi mesquins...

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, dans la note explicative, vous justifiez cette participation aux frais de transports pour pouvoir assurer les frais qui incombent à l'entretien des cars. Je me demandais s'il n'y avait pas d'autres sources possibles pour pouvoir assurer cet entretien des cars pour éviter de faire supporter cette somme aux parents d'enfants surtout aux parents d'enfants nombreux, sachant que ces parents, contrairement au budget que vient de nous dresser Madame Evraud, et que je ne partage pas, parce que je pense qu'elle ne prend pas en compte d'autres frais qui incombent aux parents, je pense qu'ici on devrait faire ce geste de ne pas faire supporter ces frais. Vous allez me dire que c'est juste une augmentation de 50 cents, mais c'est pour un seul trajet, et quand on fait le compte, ça peut avoir quand même un impact sur le budget de certaines familles. Je voulais d'abord m'assurer qu'il n'y avait pas d'autres moyens que de faire supporter les frais sur les parents et moi personnellement, je serais favorable à la gratuité des transports, ce sont effectivement des transports scolaires et on sait qu'aujourd'hui malheureusement l'école, théoriquement, elle est gratuite, mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Je ne vais pas revenir sur les éléments que mon collègue Monsieur De Block a énuméré et que je partage personnellement et donc voilà, à défaut d'avoir des écoles gratuites pour nos enfants, ayons au moins, je ne dirais pas la générosité, mais au moins le bon sens de pouvoir éviter que des parents viennent à payer des frais scolaires en plus. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik sluit mij aan bij de opmerkingen en de vraag van mijn collega's en vooral van de PS en de PTB natuurlijk. Mijn vraag is eigenlijk de volgende. Wat vinden de directies van onze gemeentescholen ervan? Ik heb van een aantal directies gehoord die wisten dat dit in de maak was dat dit betekende dat zij vanaf nu de facto geen gebruik meer konden maken van de bussen. Dus ik heb gehoor van sommige directies dat zij zeggen, c'est fini. On n'utilisera plus les cars, parce que de toute façon, on n'arrivera pas à payer ou à faire payer ça à nos enfants et donc on n'en aura plus l'utilisation. Donc ma question est, qu'est-ce qu'en pensent les directions ? Est-ce que vous les avez contactées et quelle était leur réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Mes oreilles sifflent. Faire porter encore des dépenses sur la charge et les dépenses parentales, c'est vraiment honteux. Je suis vraiment navré, mais là c'est honteux. A l'heure où on le sait, l'école et les voies de l'accès à l'école doivent être les plus accessibles pour tous, j'entends ici qu'on va encore faire porter aux chefs de familles, aux parents et aux mères, des dépenses supplémentaires. C'est une honte ! Je vous invite à aller voir ce qui se fait juste de l'autre côté de la frontière, au Pays Bas, ou en France, où justement tout est mis en œuvre pour alléger les dépenses des familles. Au moment d'une rentrée scolaire où même une mère, une famille constituée de deux adultes deux enfants doivent compter pour pouvoir acheter du matériel scolaire, envisager des charges pareilles, c'est vraiment honteux. Réussir Molenbeek, c'était votre slogan et c'est aussi fédérer. Je vous invite avant d'avancer sur ce point de consulter la Région de Bruxelles-Capitale, de consulter les autorités en charge des transports pour essayer de trouver une alternative moins couteuse, qui pénalise moins les parents. Faites preuve de raison s'il-vous-plait ! Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, moi je voudrais juste m'adresser à mes collègues de la majorité qui entourent Madame Evraud avec ses belles analyses, et quand je dis belles, c'est ironique. Je voudrais juste vous faire une remarque, quand vous avez décidé de faire payer les garderies qui étaient gratuites, depuis lors, il y a certains endroits en Belgique qui ont rendu les garderies gratuites. La moitié des enfants n'ont plus fréquenté la garderie. Est-ce que vous auriez voté les garderies payantes en sachant qu'une partie des enfants, et comme par hasard dans certains endroits, dans certains quartiers, dans certaines écoles, ne fréquenteraient plus les garderies ? Je fais la remarque suivante, imaginez demain, avec cette augmentation symbolique ou pas, on ne va pas faire une bataille de chiffres ou d'ordre de grandeur, cinquante cents, ça compte pour beaucoup de gens. Imaginons demain certaines écoles de la commune qui ont des parents avec des moyens financiers, décident de payer ces frais parce que ça ne pose pas de difficultés et imaginez que dans d'autres écoles d'autres parents n'arrivent pas à payer ces frais, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on va accepter d'avoir dans cette commune des écoles et des enfants qui ne vont plus à la piscine, qui ne vont plus aller faire certaines activités, est-ce que vous accepterez ça vous ? En tant qu'élu de Molenbeek-Saint-Jean, vous êtes là pour représenter tous les habitants de la commune et tout à l'heure, on parlait de l'eau et on était tous d'accord qu'il ne fallait pas augmenter les tarifs pour les gens. Est-ce que vous êtes d'accord d'en arriver à cette situation-là ? Alors, vous auriez pu dire oui, mais il raconte n'importe quoi. Et bien non, parce que je vous ai donné l'exemple des garderies payantes, quand elles sont devenues payantes, plus de la moitié des enfants ne les fréquentaient plus. Tout simplement, réfléchissez avant de voter. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Kazan.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais d'abord vous expliquer le contexte dans lequel cette augmentation est prévue et répondre aussi directement à Monsieur Rekik, que s'il se penche ou qu'il se tourne vers les Pays Bas, nous à Molenbeek, nous nous contentons de nous tourner vers les autres communes Bruxelloises et que nous constatons que cette participation est demandée par tous les Pouvoirs Organisateurs dans nos communes. Je voudrais également vous préciser, puisque vous avez parlé de la Région bruxelloise, qu'il y a des contingences, qu'il y a des contingences financières qui sont mises à la charge de la commune, et les élus régionaux peuvent en parler, puisque la Région bruxelloise a décidé de taxer de 20.000 euros tous charroi dépassant trois tonnes et demie, donc c'est quand même un poids financier conséquent pour notre commune. Je pense que c'est aussi intéressant de remettre la situation des bus scolaires dans le contexte.

Je voudrais également préciser que nous avons actuellement deux bus. Il y avait trois bus, il y en a un qui a été déclassé et les deux autres fonctionnent. Vous savez que les coûts d'entretien, de prise en charge salariales et énergétique sont là. Ils sont également importants. Nous avons des chauffeurs, dont il faut payer les salaires, les frais d'entretien, d'amortissement, de carburant et le coût global de ces cars s'élèvent à plus de 200.000 euros par an, plus les nouvelles charges régionales qui nous ont été imputées. Je précise quand même que précédemment, la contribution qui était demandée aux parents, aux familles ne couvrait que 10% du coût total des bus à charge de la Commune et donc, malgré l'augmentation, la contribution des parents par rapport au coût total va rester marginale. Je tiens à vous rassurer sur cet aspect parce que je pense que vous n'avez pas bien évalué ce que peut assurer la Commune via les transports scolaires. Nous avons fait le choix délibéré justement de ne pas faire porter les frais sur les familles, mais au contraire, le coût total restera marginal. Je précise également que cette réforme concerne tant l'enseignement francophone que l'enseignement néerlandophone et que Madame Gadaleta pourra apporter également des précisions en ce qui concerne l'attitude des directions d'école, mais je peux vous assurer, en ce qui concerne les directions francophones, dans le cadre des réunions que nous avons, la question de la participation n'a pas été évoquée. Ce que les directions souhaitent, c'est d'avoir des bus en ordre de marche qui fonctionnent et qui soient à disposition de nos écoles. Nous voulons répondre à cette demande.

Ce cadre est communément, comme je l'ai souligné, appliqué dans tous les autres Pouvoirs Organisateurs bruxellois. Evidemment, en début d'année, les parents vont être informés de ces tarifs. Je voudrais préciser également que les enfants de nos écoles en discrimination positive, ne vont payer que cinquante pourcents de ces coûts grâce aux moyens additionnels de ce dispositif, à savoir que les montants que ces écoles en discrimination reçoivent, servent à payer des sorties et la participation aux frais. En ce qui concerne les écoles qui ne sont pas en discrimination positive, le coût total en moyenne par enfant, représente 60 euros pour les primaires et 30 euros pour les maternelles. En outre, quelle que soit l'école en discrimination positive ou non, les familles en difficulté peuvent évidemment solliciter l'assistant social de leur école pour trouver une solution avec le CPAS ou par rapport à la caisse de l'école.

En outre, précisions qu'en ce qui concerne les sorties, il y a différentes sorties. Il y a comme on l'a dit, les bus qui conduisent les enfants au bassin de natation, il y a aussi ce qu'on appelle les sorties voyages scolaires qui elles, sont plus exceptionnelles et pour lesquelles il est prévu une épargne tout au long de l'année pour permettre à tous les enfants d'y participer.

Je pense également qu'il faut rappeler le rôle des transports en commun qui sont importants dans la Région Bruxelloise et qui peuvent également être utilisés pour les plus

grands enfants de nos écoles. Vous savez que la gratuité est assurée pour les écoliers et les écoles disposent d'un encadrement suffisant pour organiser de telles sorties parce que nous avons ces animateurs dont le profil professionnel a été modifié. Ces animateurs n'ont plus des horaires coupés, ils sont là à disposition dans l'école, toute la journée et leur rôle est justement d'accompagner les enfants notamment dans les sorties pédagogiques. Il y a aujourd'hui 116 animateurs et éducateurs et la Commune supporte beaucoup de salaires de ce personnel sur fonds propres. Alors je pense que, puisqu'on parle des coûts justement, il y a peu de Pouvoir Organisateurs qui font cet effort, de prendre en charge autant d'animateurs et nos écoles bénéficient évidemment directement de ce soutien. Alors des déplacements de proximité peuvent aussi être organisés. On encourage les écoles à le faire et ça peut se faire aussi à pied et ça permet aux enfants d'avoir une ouverture et une découverte sur leur environnement proche. Je pense que connaître sa commune, c'est également important pour des enfants.

Je pense aussi qu'en faisant découvrir à ces enfants leur commune, ça leur permet de découvrir des lieux naturels comme les parcs, le Scheutbosch, mais aussi des lieux culturels. Vous savez qu'il y a beaucoup d'activités qui sont organisées pour nos enfants à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. Nous cherchons toujours à faire le maximum sur le plan des sorties pédagogiques avec les moyens dont nous disposons et je vous rappelle qu'en outre, les sorties prioritaires s'est-à-dire les visites médicales, les parcours pour aller dans des salles de sport ou de gymnastique notamment pour les écoles qui ne disposent pas de ces salles, sont gratuites.

Je pense que demander une participation plus importante aux familles dans un cadre qui est précis, dont ils ont connaissance dès le début de l'année avec les balises que je vous ai précisées, me semblent une demande tout à fait légitime du Pouvoir Organisateur en comparaison de tout l'encadrement qui est donné à nos enfants.

Par rapport à votre amendement Monsieur De Block, je vous ai dit que pour nous, la question a été abordée pour les directions francophones, et que la préoccupation des directions francophones, c'est que les écoles puissent avoir des bus à disposition. Des bus qui fonctionnent, qui sont ponctuels et que l'organisation des transports scolaires soit bien faite. C'est pour ça que nous avons eu des difficultés cette année puisqu'il y avait un certain moment deux bus qui étaient en panne et vraiment, c'est ça la préoccupation qui est revenue dans les entretiens que nous avons eus. Pour ma part, moi, j'ai eu les entretiens avec les directions francophones et Madame Gadaleta avec les directions néerlandophones. Je voudrais quand même vous rappeler, c'est vrai que l'enseignement est gratuit et que chez nous à Molenbeek, en ce qui concerne les fournitures et bien les fournitures sont gratuites. On peut demander une participation pour les photocopies, mais sinon, toutes les fournitures scolaires dans notre enseignement sont données gratuitement aux enfants. Alors, il y a les voyages j'ai dit, il y a une épargne qui est organisée pour les voyages. Il y a également des fancy-fairs, des fêtes qui sont organisées pour récolter de l'argent. En ce qui concerne les repas, c'est laissé à l'appréciation des parents d'inscrire leurs enfants aux repas chauds ou pas. Les enfants ont toujours la possibilité de pouvoir prendre leur collation et donc nous sommes largement en deçà des montants qui sont présentés par la Ligue des Familles.

Je pense, Monsieur le Président, avoir apporté les précisions à toutes les questions posées.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. De Schepen Gadaleta :

Mijnheer Van Damme, ik heb het punt besproken met de directie tijdens een beheerscomité van vorige week. Ik heb geen enkele opmerking gekregen van de directie maar het is ook zo dat omwille van de situatie dat mevrouw de Burgemeester heeft geschetst onze directie al vorige jaren op zoek zijn gegaan naar een andere oplossing.

Hetzij door openbaar vervoer. De meeste scholen bevinden zich in de buurt van openbaar vervoer en af en toe laten ze een privé firma komen omdat er geen andere oplossing beschikbaar is. Als het over kosten beheersing gaat zoals u ongetwijfeld goed weet zijn er veel facturen in het Nederlandstalig onderwijs. We hebben een hele boel dekkende kosten in onze scholen plus materiaal die gratis ter beschikking wordt gesteld van de kinderen.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta, ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Moi, j'aimerais bien qu'on organise des sections réunies et qu'on invite des représentants de l'organisation qui travaille avec les gens de la pauvreté pour éviter les sorties comme on vient de l'entendre. Selon ce petit calcul, en fait, tous les Molenbeekois devraient être assis sur un petit bénéfice de 9000 € à la fin de l'année. Les statistiques sont bien autres. Tout le monde qui ouvre le journal est confronté depuis un mois à des statistiques où les gens ont difficile de payer leur loyer, même dans des logements sociaux. De plus en plus de gens ont difficile de payer des factures d'électricité, d'eau etc. Il y a donc toute une série de choses avec lesquelles les gens ont vraiment très difficile. J'insiste, ce n'est pas une boutade, je veux vraiment, parce que chaque fois que l'on parle de combattre la pauvreté, à chaque fois qu'on discute sur les effets néfastes qu'ont les augmentations de tarifs, on nous répond que ce n'est qu'un euro, deux euros etc., mais à la fin, ça fait beaucoup d'euros. Donc je pense que c'est important de comprendre que pour beaucoup de gens, la fin du mois arrive déjà avant la fin du mois. Donc il n'y a plus de marge et tout ce qui vient en plus enfonce les gens. Donc je voudrais vraiment insister sur ça, je trouve que ça ne va pas, que cette commune se compare toujours à la moyenne quand il s'agit d'augmenter les prix, mais qu'elle puisse se comparer à la moyenne quand il s'agit d'aller vers le bon sens, de diminuer ou de donner plus d'avantages, là vous ne faites plus jamais de comparaison. On ne se compare pas à Charleroi, on ne parle pas des autres communes où l'accueil extrascolaire est encore existant et gratuit, et donc, je voudrais bien soulever ce débat. Je comprends que Molenbeek fait déjà des efforts, mais la population à Molenbeek n'a pas les mêmes moyens que la moyenne bruxelloise où la moyenne belge. Les efforts que nous faisons nous permettent peut-être de rattraper la moitié du retard que nous avons au niveau financier ou au niveau des revenus. Donc croire que l'on fait déjà des choses suffisantes, je n'y crois rien. Je voudrais juste demander, si avant on avait quatre bus, c'est qu'il y avait un besoin de quatre bus. Si maintenant on a deux bus qui restent, ça veut dire qu'il y a quelque chose qui ne se fait plus. Je voudrais savoir ce qui ne se fait plus ? Combien d'élèves ne participent plus, combien d'écoles ne vont plus à la piscine, qu'est-ce qui a été supprimé ? Parce qu'on ne peut pas dire qu'on soit passé de quatre bus à deux bus sans rien changer !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Madame la Bourgmestre, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention, et dans votre réponse, vous dites d'emblée, cette hausse, cette augmentation se justifie parce qu'elle a lieu dans d'autres communes, d'autres pouvoirs organisateurs ont également décidé d'augmenter les prix de transport... Moi, je pense que c'est une mauvaise comparaison, on ne compare pas des pommes avec des poires, on ne compare pas Molenbeek à Uccle, on ne compare pas Molenbeek à la Ville de Bruxelles, vous savez très bien que nous avons un boom démographique, que nous avons une population très jeune, nous avons un grand pourcentage de personnes qui émargent au CPAS, et donc venir le dire à chaque fois que ça se passe de la même manière ailleurs dans d'autres communes, sous-entendu dans d'autres communes où le Parti Socialiste est au pouvoir, je trouve que c'est un peu bas. Je ne vais pas polémiquer parce que j'ai déjà décidé de voter contre, mais je m'adresse à Madame Evraud et aussi à tous les autres Conseillers, l'Observatoire de l'Energie et de la Consommation vient de publier des chiffres effrayants, tout a augmenté. Par rapport à 2015, les fruits, légumes, les poissons etc., tout a augmenté, je n'ose même pas vous citer les chiffres. Vos arguments ne m'ont pas convaincue, je pense qu'il y a moyen de trouver et de faire supporter les frais de ces transports vers d'autres sources, ce sont vos décisions et moi je ne la suivrai pas.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, en fait, je répondais simplement à l'affirmation que l'enseignement n'était pas gratuit. J'ai dit que dans la mesure où les gens reçoivent des allocations familiales qui sont au départ destinées à ça. Maintenant, évidemment que je sais bien que la pauvreté augmente et qu'il faut trouver des mesures. Mais dire que l'enseignement n'est pas gratuit en Belgique avec les sommes qui sont payées par tous les citoyens pour les enfants, je ne trouvais ça pas juste et c'est tout. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik denk dat we allemaal een paar dagen geleden in de pers gelezen hebben dat de armoede in Brussel blijft toenemen en dat 1 op 3 Brusselaars in armoede leeft. Ik dank dat dat genoeg zegt en een forfaitaire verhoging van taksen, belastingen, bijdragen treft mensen met grotere gezinnen treft arme mensen veel harder dan andere mensen. Het is een zeer onfair verhoging van een kostprijs waar je eigenlijk niet onderuit kan als ouder. Tenzij dat je je kind niet meer wil gaan laten zwemmen. Ik begrijp de argumentatie van Mevrouw de Burgemeester eigenlijk niet goed want ze zegt van ja men wil vooral dat de bussen rijden. Natuurlijk willen we dat de bussen rijden maar betekent dit dat U dit geld gaat gebruiken om ervoor te zorgen dat de bussen rijden? Ik zou het logisch vinden dat onafhankelijk van deze

taks de bussen zouden rijden. Dat moet sowieso een prioriteit zijn voor U en nu gaan zeggen van we vinden het belangrijker dat de bussen rijden dus kunnen we de taksen sowieso verhogen is een beetje een zieke argumentatie die heerlijk gezegd nogal zwaar valt en Mevrouw Gadaleta U zegt ook ja de directies hebben andere alternatieven gezocht en doen beroep op privé vervoer en we hebben een maximum factuur maar dat betekent dat U met die maximum factuur niet andere dingen kan betalen. Dus bij het einde van de rekening zijn het nog altijd de kinderen het kind van de regeling van de verhoging. Namelijk het maximum factuur betaalt het extra kost voor het ritje naar de zwembad en niet de schriften of andere noodzakelijke dingen. Heerlijk gezegd ik vind die antwoorden nogal ontluisterend op een moment dat blijkt dat 1 op 3 van inwoners in Brussel in armoede leeft en waarschijnlijk zal dat in Molenbeek nog veel hoger liggen en waar we mond van vol hebben van kinderarmoede zijn het vooral die mensen en die gezinnen die we hiermee treffen. Ik begrijp deze maatregel eigenlijk niet goed. Ik begrijp dat U andere taksen wil verhogen maar deze maatregel is echt een sociale maatregel die kinderen en grote gezinnen in het hart treft. Ik vind dit een onverantwoordelijke beslissing.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Pour mon parti, je pense que l'enseignement doit être complètement gratuit, il n'y a pas de doute là-dessus, l'accès au savoir doit être ouvert pour tout le monde. Cette taxe qui vient de la Région, moi, je ne comprends pas. On est dans une des régions les plus riches d'Europe et nous sommes une des communes les plus pauvres dans l'une des régions les plus riches d'Europe et je ne comprends pas qu'on puisse continuer à faire payer des pauvres. C'est la même chose pour le stationnement, quand je vais à Uccle, le stationnement est entièrement gratuit, quasiment partout, alors qu'ici à Molenbeek, il est payant. On fait donc toujours payer le pauvre et on parle ici de personnes qui ont 1.200 ou 1.300 € comme salaire mensuel. On ne parle pas des gens qui gagnent 5.000 ou 6.000 €, pour eux, bien entendu que ça ne représente rien, cette augmentation. Ici nous représentons des citoyens qui ont des difficultés pour payer leurs factures. Madame Evraud, excusez-moi de vous prendre à partie, mais comme vous soulevez un problème, vous parlez des allocations familiales, mais les allocations familiales servent à subvenir aux besoins des enfants. Ces enfants vont à l'école, mais il y a les vêtements pour aller à l'école, parfois on leur demande un ordinateur, il y a l'argent de poche, il y a les collations qu'il faut payer. Si maintenant on rend l'école chère, il faut se poser des questions dans cette société.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien écouté l'intervention de Madame la Bourgmestre parce que c'est vrai qu'elle aurait pu la faire avant qu'on entre dans des questions et dans des remarques, mais en fait, dans une grande partie de sa réponse, elle a tout à fait décrit ce qu'était un service public et votre responsabilité, c'est de rendre les services publics accessibles le plus possible au public. C'est votre responsabilité et votre mission à vous, le Collège, et si vous n'arrivez pas

à le faire, il ne faut pas le mettre sur le dos des autres Conseillers ou bien encore sur le dos des parents. Nous voterons contre, comme l'a dit Madame Tahar, pour toutes ces raisons-là, et nous voterons aussi contre parce que nous sommes convaincus qu'avec cette décision vous avez créé une division dans cette commune. Il y a des enfants qui ne vont plus aller à la piscine, qui ne vont plus aller aux activités, je suis prêt à le parier aujourd'hui. Les enfants qui sont à l'école sept, les enfants qui sont à l'école deux, je ne suis pas certain que les parents vont pouvoir payer ces frais de transport. Les difficultés financières, il y en a, on ne va pas se voiler la face, c'est vrai. Vous avez décrit une série de difficultés qui sont réelles, vous ne les avez pas inventées. Mais les difficultés, c'est une chose, je pense que le service public, c'est notre responsabilité. Quand on prend une décision, on a toujours essayé de veiller à faire le moins de dégâts possibles et ici, nous sommes convaincus que ce sont les plus faibles, les plus fragilisés qui vont être touchés, et comme par hasard, ce sont les quartiers de cette partie-ci de la commune qui vont être les plus touchés, comme avec les garderies que vous avez rendu payantes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, vous avez introduit un amendement pour introduire un article un qui aurait remplacé la totalité des articles et qui dit : « le transport scolaire sera gratuit ». Je demande le vote sur cet amendement.

Qui est d'accord d'accepter l'amendement de Monsieur De Block, qui est contre, y a-t-il des abstentions ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Hildgen pour la lecture des résultats du vote sur cet amendement.

M. le Secrétaire adjoint :

12 voix pour, une abstention et 24 non.

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 12 votes positifs, 24 votes négatifs et 1 abstention.

Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 12 positieve stemmen, 24 negatieve stemmen en 1 onthouding.

M. le Président :

On passe au vote sur le point. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ?

Ok, 24 votes positifs, 12 votes négatifs, 1 abstention.

M. Ikazban :

Il y a un souci au niveau des votes, certains ont votés de fond de la salle.

M. le Président :

Monsieur Ikazban vient de relever un lièvre qu'on va régler une bonne fois pour toutes. Dorénavant, tout Conseiller communal qui ne se trouvera pas à sa place ne sera plus

compté pour les votes, c'est très clair ! Les gens qui iront se promener dans le public, leurs votes ne seront plus pris en compte, on est bien d'accord ?

M. Ikazban :

C'est une menace...

M. le Président :

Non ce n'est pas une menace, c'est une constatation, ça fait trois fois que vous faites ce genre de discussions, donc maintenant c'est terminé. Je vais rappeler aux personnes qui viennent de rentrer, dorénavant, pour tout vote qui passe au Conseil où les Conseillers ne seront pas assis à leurs places, leurs votes ne seront plus comptabilisés comme c'étaient le cas jusqu'ici où on considérait qu'ils votaient de la même façon que leur groupe politique.

Bon, nous allons recommencer le vote sur le point 8.

Qui vote contre, qui vote où, qui s'abstient ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 12 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 12 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour une motion d'ordre.

M. Ikazban :

Vous venez de faire quelque chose d'extraordinaire, on a voté un amendement, j'ai demandé simplement quel était le résultat, on m'a donné un chiffre. J'ai constaté qu'on ne pouvait pas arriver à ce chiffre puisqu'il n'y avait pas ce nombre de Conseillers autour de la table, et puis vous faites vite recommencer le vote comme si de rien n'était. On nous a donné une réponse erronée et qui est fautive, moi j'aimerais bien savoir comment est-ce qu'on peut encore faire confiance au comptage des votes ici, dans ce Conseil communal ? Ce n'est pas la première fois, parce qu'ici vous vous en foutez, on va faire payer les parents, mais il y a parfois des choses encore plus importantes que ça et moi je ne rigole pas avec les votes. Ici, vous avez donné une réponse qui est erronée et je trouve que la décence aurait été de corriger le tir avant d'essayer de passer rapidement au vote de manière rapide comme des voleurs. C'est indigne d'une démocratie et indigne de ce Conseil communal qui se déroulait jusqu'à présent dans de bonnes conditions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme et ensuite nous passerons au point 9.

Dhr. Van Damme :

Si je me souviens bien, nous avons fait l'effort d'investir pas mal d'argent dans le système de micros. Ces micros sont aussi équipés d'un système de vote. À mon avis, ça a coûté beaucoup plus cher que l'ancien système qui fonctionnait déjà très bien. Alors utilisons

ce système, utilisons ces micros que nous avons achetés et votons de manière électronique ! De cette manière, les gens qui ne sont pas assis à leur place, ils ne pourront plus voter.

M. le Président :

Pour le prochain conseil communal, nous utiliserons systématiquement le système de vote électronique qui se trouve sur votre table. Merci Monsieur Van Damme.

**9. Enseignement - Création d'un nouveau pouvoir organisateur.
Onderwijs - Oprichting van een nieuwe inrichtende macht.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons eu des Sections réunies qui se sont tenues ce lundi avec quatre représentants qui ont eu la possibilité de vous présenter ce projet, il y avait la présidente de l'ASBL l'Ecole ensemble, il y avait le secrétaire général de la FELSI, il y avait l'administrateur délégué du CEPEONS et l'Echevin de l'Instruction publique de Berchem. Il s'agit d'un partenariat entre deux pouvoirs organisateurs communaux, à savoir Molenbeek et Berchem. La présentation a été longue, les questions étaient intéressantes et donc je vous propose de ne plus vous représenter le projet tel qu'il a été fait ce mardi soir, mais évidemment je suis disposée à répondre à toutes les questions que vous auriez encore sur ce projet.

M. le Président :

Je précise, des questions politiques, plus des questions techniques y ont déjà été débattues en section réunie.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie, nous avons découvert lors des Sections réunies qu'un projet d'école secondaire sur deux implantations serait en cours de développement, une initiative inter-réseaux, portée par la Commune de Berchem, avec la collaboration du CEPEONS et la FELSI, et surtout par Julie Moens de l'ASBL qui développe le projet pédagogique. Cette école qui verrait le jour sous forme d'ASBL de droit public serait inaugurée dès la rentrée 2017, avec l'objectif d'atteindre une capacité d'accueil de 1.200 élèves. Notre groupe se réjouit bien évidemment de cette initiative qui éclaire l'horizon du ciel molenbeekois. Personne n'ignore les chiffres liés au manque de place dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale et particulièrement dans les établissements reconnus pour leur excellence en termes de pédagogie et de discipline. Ces derniers jours, la CIRI, la Commission Inter-réseaux des Inscriptions nous alerte avec des chiffres interpellants : 46.000 petites têtes brunes et blondes rejoignent l'école secondaire pour cette rentrée scolaire, dont 10.000 en Région de Bruxelles-Capitale. Les experts parlent de 35.200 places supplémentaires nécessaires d'ici 2050. Sachez, j'espère que vous ne l'ignorez pas, que de graves problèmes se poseront entre 2020 et 2025, particulièrement dans notre secteur géographique. Madame la Bourgmestre, je pense que vous êtes en charge de l'Instruction publique, sachant qu'il faut entre six et sept années entre la décision de créer une école et son ouverture officielle, je vous exhorte de faire preuve de responsabilité et d'encourager

sans demi-mesure toute initiative de développement d'école dans notre secteur. Sans cela, et je vous demande d'être très attentive, afin de ne pas avoir les attitudes que j'ai vues l'année dernière, de stupéfaction et d'étonnement, d'encourager les initiatives prises par l'instruction publique sur le territoire molenbeekois en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans quoi vous serez dépassée par certains lobbys privés et douteux qui sont déjà sur les starting-blocks pour offrir une offre scolaire aux populations délaissées. Sachez que ces lobbys douteux organisent déjà le transport scolaire gratuit, depuis déjà plus de deux ans à Molenbeek. Je parle d'entreprises privées qui voient dans notre population une clientèle intéressante...

M. le Président :

Monsieur Rekik, excusez-moi de vous interrompre, mais on se demande de quoi vous parlez ?

M. Rekik :

C'est très simple, les parents ont tout simplement envie que leurs enfants aillent dans des écoles d'excellence et de qualité. Vous vous rendez compte qu'actuellement nous ne disposons d'aucune école secondaire communale qui permettrait de donner une offre complémentaire aux écoles du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous savez que l'offre de l'enseignement privé existe et je vais poursuivre et vous comprendrez vers quoi je vais.

Vous aurez constaté que l'offre scolaire d'aujourd'hui n'arrive plus à des résultats acceptables avec un taux d'échec de 47 à 48 %, le chiffre qui émane de l'OCDE et la Belgique est dernière en termes d'échecs scolaires. Nous adultes, nous devrions avoir honte ! La moyenne de tous les autres pays étant de 10 %, c'est une honte. Vous connaissez le profil social de notre population, lorsqu'on analyse les chiffres du programme PISA, notre société d'adultes responsables devrait avoir honte et enfin amorcer des dynamiques d'innovation pour développer une offre scolaire d'excellence. Le projet pour lequel nous sommes invités à voter aujourd'hui a le mérite de proposer une méthodologie à pédagogie active et nous ne cachons pas notre enthousiasme à l'idée de développer un programme éducatif alternatif qui propose une pédagogie moderne innovatrice. De grâce, sans concession, il faut soutenir cette initiative, mais innover, c'est s'impliquer, innover c'est éviter la ghettoïsation dans les deux sens. Nous parlons d'une école qui se situerait dans le haut de Molenbeek entre Molenbeek et Berchem, et une autre école qui serait à proximité du quartier maritime. Je serais curieux de voir la méthodologie qui sera mise en place pour éviter d'avoir deux écoles avec le même pouvoir organisateur et avec un programme d'établissement commun.

M. le Président :

Monsieur Rekik, cessez de polémiquer et posez vos questions s'il vous plaît !

M. Rekik :

Les experts qui étaient présents l'ont attesté l'autre jour, innover, c'est aider les chefs d'établissement et les directeurs d'école en souffrance et à l'agonie, qui croulent sous les tâches administratives, c'est aider les écoles à disposer d'un directeur administratif et d'un directeur pédagogique, et non d'un homme à tout faire qui s'occupe de la chaudière qui tombe en panne et de la commande des patates pour la cantine. Innover, s'est constituer un staff éducatif d'enseignants passionnés et performants.

M. le Président :

Monsieur Rekik, vous êtes complètement hors propos. Le débat que vous initiez maintenant aura lieu plus tard. Monsieur Rekik, vous avez épuisé votre temps de parole déjà depuis un bon bout de temps.

M. Rekik :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, loin de vos disparités partisans, s'il vous plaît, donnez le meilleur de vous-même pour faire de ce projet un succès, mais surtout amorcez de nouvelles dynamiques qui vont dans ce sens ! Voilà le message que je souhaiterais vous faire passer, sans cela, sachez qu'en 2018, nous serons dans une situation extrêmement grave. Voilà, le message est passé et j'espère que tout le monde sera conscient pour aller dans le sens du développement de ces initiatives.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Avant de commencer, je voudrais juste demander pourquoi les Conseillers sont censés se positionner sur un sujet aussi important avec aucun support dans l'application BO Secrétariat ? On a eu des Sections réunies durant lesquelles on a répondu à beaucoup de questions, mais moi, je dois me prononcer clairement. Je dis oui à une école secondaire, mais ce doit être une école qui lutte pour l'égalité et qui s'engage à mettre tous les enfants sur le même pied. Donc ça dépend beaucoup du projet pédagogique. On nous avait expliqué des choses intéressantes et positives, vous sembliez parler d'un projet pédagogique, dont on n'a pas lu ni vu la moindre lettre jusqu'à présent. Il y a eu des questions concrètes sur l'organisation, comment les moyens seront utilisés pour accorder les moyens humains, les professeurs etc., on parle d'investir dans la remédiation, mais comment allons-nous le faire, avec quels moyens, ce sont des questions concrètes qui doivent permettre de garantir que ces écoles seront des écoles de la réussite et là, on doit s'exprimer sans avoir vu aucun projet de statut de l'ASBL. J'ai appelé cet après-midi le Secrétariat communal pour demander si c'était une erreur qu'il n'y avait aucune annexe dans BO Secrétariat, et on m'a répondu que c'était bien un choix conscient de ne pas joindre des annexes. Je trouve que ça ne va pas.

Sur le fond, nous allons soutenir, mais nous resterons vigilants et nous demanderons des réponses à des questions, notamment sur la manière de parvenir à l'égalité et donc ce serait bien de voir le projet pédagogique. Je voudrais savoir comment les services pédagogiques de la Commune qui sont quand même relativement callés en pédagogie au niveau primaire, comment ils sont impliqués dans la réflexion globale, parce qu'en Sections réunies, on n'a pas parlé du lien entre le primaire et le secondaire, ce ne sont pas des questions techniques, c'est une question politique pour savoir comment on va faire correspondre la pédagogie que nous appliquons dans leurs écoles primaires et cette école secondaire qui sera construite. On a déjà voté sur une certaine plate-forme pédagogique il y a quelques mois, sur les livres, sur les méthodes et donc je voudrais savoir s'ils seront harmonisés et de quelle façon ? J'attends la réponse surtout de savoir quand on aura accès à toutes ces données-là. Dans le décret inscription, la géographie est déterminante comme point de priorité. J'ai soulevé le fait que comme il y a une école qui existe déjà et qui est juste à côté, sur le territoire de Berchem, puis une autre école qui se trouve à Ribaucourt qui est

beaucoup plus loin, ça aura un effet réel sur la composition de ces deux écoles et donc je voudrais savoir par quels moyens on peut quand même garantir, en respectant le décret inscription, qu'on garantisse une mixité la meilleure au niveau des deux écoles.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je m'étais inscrit comme premier intervenant, mais bon ce n'est pas grave, en islam on apprend à être patient, donc c'est une vertu, une grande qualité. J'étais enthousiaste lors de la présentation et je félicite tous les intervenants lors des Sections réunies pour leurs engagements. Il y a une grande nécessité et un grand manque de place dans les écoles secondaires, il y a un manque de place criant pour des raisons démographiques et donc la création de ces deux écoles secondaires, c'est positif. Bien sûr qu'il en faudrait encore bien davantage. Vu l'illégalité de notre enseignement et le manque de qualité, je pense que notre enseignement est complètement à repenser, surtout dans notre zone géographique, il y a une relation claire entre la qualité de l'enseignement et les zones géographiques. Les élèves ne sortent pas avec les mêmes compétences, que ce soit en langue ou en mathématiques à la fin de leur parcours, ils n'ont pas les mêmes compétences, ils n'ont pas accès aux mêmes études alors qu'ils ont suivi le même cursus général. Par ailleurs, on ne valorise pas assez les autres filières qui sont tout à fait valorisantes pour les personnes, quand on devient technicien, c'est valorisant, il ne faut pas que des médecins etc. Ces filières sont souvent des filières de relégation, on atterrit là quand ça ne va pas dans l'enseignement général et donc ils deviennent un public très peu motivé. La réponse à ces inégalités paraît être la mixité. On se dit voilà, on va faire de la mixité, mais je suis désolé, c'est impossible d'y arriver à cause du décret inscription. Vu ce décret, on ne peut pas faire de sélection et donc il est difficile parfois de réaliser la mixité. J'ai entendu la représentante de l'ASBL Tous ensemble dire qu'elle allait mettre en place une pédagogie active. C'est peut-être une réponse, il faut essayer par rapport à la pédagogie active, je sais que l'enfant doit être autonome et il y aura peu d'encadrement. Ça me pose problème parce que nos enfants ne sont pas très autonomes et c'est ça le problème, ils sont très impliqués, donc il y a une nécessité d'encadrement. Il faut un encadrement réel, plus important et avoir pour cela des petites structures. Donc quand j'entends 1.200 élèves, bien sûr il y a des élèves qu'il faut placer, mais il faut créer des structures et il faut un encadrement plus important. J'ai aussi entendu cette représentante dire qu'il fallait des élèves en relation avec le monde, qui connaisse le monde au sein de l'école, mais je trouve qu'on a des écoles fermées qui sont très peu en relation avec le monde.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président, les questions liées aux créations d'école, ça suscite toujours des débats intéressants, passionnant et passionnés et c'est tout à fait légitime. Mais je crois que pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur De Block, on pourra peut-être organiser un groupe de travail sur ces questions-là, ça permettrait peut-être d'échanger avec plus de

temps et plus de profondeur. Moi aussi je suis interpellé et je suis aussi choqué par rapport à certaines choses quand je vois dans la presse que 250 enfants n'ont toujours pas trouvé l'école et que la plupart d'entre eux résident dans l'ouest la Région de Bruxelles-Capitale, je suis choqué quand je lis qu'en Belgique tant d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, quand entre 31 et 51 pourcent, ils vivent à Bruxelles, ça me choque. Mais on est ici au Conseil communal et on a d'autres débats. Mais je plaide et je rejoins tout à fait mon collègue De Block, que si on veut vraiment réfléchir là-dessus pour pouvoir avancer sur ces questions, on créerait une commission pour avancer sur ces questions-là et venir avec des propositions concrètes en respectant les compétences du Conseil communal et du Collège échevinal. Je sais qu'il y a ici des personnes qui siègent dans d'autres assemblées, qu'ils proposent dans les assemblées où ils siègent des propositions concrètes d'exonérer par exemple les taxes sur les charrois, qu'on exonère les bus scolaires par rapport à ça.

M. le Président :

Monsieur Lakhroufi, s'il vous plaît, on est sur la création d'école, on n'est pas sur le reste.

M. Lakhroufi :

Oui, je termine, mais je voudrais bien clarifier les positions aussi.

M. le Président :

Ce n'est pas une question de position, le projet est bon ou mauvais.

M. Lakhroufi :

Le projet, il est très bon. Alors on peut parler de mixité, on peut parler de tout ce qu'on veut, les deux grands facteurs d'inégalités scolaires sont la multiplicité des filières, il faut un enseignement bruxellois. Deuxième chose, il faut rallonger le tronc commun, il n'est pas normal que des enfants de 10 ans ou 11 ans doivent choisir une filière, ils ne sont pas assez mûrs pour le faire, dans d'autres pays, on a allongé ça et ça réduit fortement les inégalités. Par rapport à ce qui nous occupe aujourd'hui, je n'ai qu'une seule question à poser, c'est cette condition qui est posée, la réserve que le parlement de la Communauté française autorise le gouvernement de la Communauté française à s'associer à la Commune. Donc il y a une condition à la réalisation de ce projet, il faut qu'il y ait un accord politique à un autre niveau de pouvoir pour réaliser cette école que je soutiens tout à fait et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus et j'aimerais connaître les obstacles à la réalisation de ce projet.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je peux vous demander, quand vous faites la police de l'assemblée et quand vous brimez l'opposition qui parfois sort du sujet, faites pareil quand c'est le cas de la majorité. J'avais une larme à l'œil quand tu as parlé Youssef, mais je rappelle juste que tu as voté pour les augmentations pour les transports, donc je voudrais

juste un peu de cohérence dans le chef du Président de cette assemblée. Voilà Youssef, tu avais envie de justifier ton truc, mais ce n'est pas grave.

On avait effectivement ici des Sections réunies intéressantes avec des personnes très compétentes, très motivées, ça fait même du bien de voir des gens comme ça, motivés et issu de l'enseignement. Je rappelle quand même qu'ils font le plus beau métier du monde et que nos enfants méritent aussi le meilleur. Ce que vous présentez aujourd'hui, parce qu'il ne faut pas sortir du débat, ici, on est devant une décision de principe. Je pense qu'il faudrait vraiment être idiot pour ne pas vous soutenir dans la démarche et donc nous le ferons parce qu'il faut créer des places, et des places de qualité. Maintenant, vous n'êtes pas encore responsable de ce qui pourrait arriver dans le futur et donc, on ne va pas préjuger. Par contre, moi, dans toutes les explications qui ont été données, j'ai eu beaucoup de réponses à des questions qui ont été posées, et je continue quand même à avoir une crainte qui a été en partie évoquée par mon collègue Dirk De Block et j'ai envie de dire que depuis lundi, je n'arrive pas à comprendre pourquoi une partie de ma crainte pourrait être évacuée si au lieu de faire deux écoles distinctes, on avait décidé d'en faire une seule. Je n'ai toujours pas compris pourquoi on a un pouvoir organisateur, qu'on a deux entités et on a deux écoles distinctes, alors qu'on aurait pu avoir le même pouvoir organisateur, deux implantations différentes. Il y a beaucoup d'écoles qui ont des implantations différentes. Le nombre de directeurs, ce n'est pas ça le problème, mais il faudrait que formellement, ce soit la même école, ça éviterait le risque et le danger est là, on ne vous accuse de rien, ni vous, ni ceux qui étaient là lors de la présentation, je pense que ceux qui font ce métier, ils sont pour la réussite et la mixité, mais la crainte est vraiment réelle. Aujourd'hui on vous donne le feu vert pour faire votre pas, Madame la Bourgmestre, mais quelle garantie aujourd'hui vous pouvez nous donner pour éviter que dans ces deux entités, il n'y ait pas un déséquilibre au niveau des inscriptions, qu'il n'y ait pas par exemple dans l'implantation située à côté de la commune de Berchem moins de Molenbeekois, par contre plus de Molenbeekoise dans celle qui est ici à deux pas du maritime. Il me semble que si on avait fait une seule et même école, c'était une seule porte d'entrée pour tout le monde et pas de porte d'entrée différente. Je ne suis pas un spécialiste de ces matières-là, j'ai écouté attentivement, je fais confiance aux spécialistes, nous vous accordons notre confiance sur ce coup-là, parce que vous lancez une opération qui est importante, je rappelle quand même que quand on crée des écoles, on évite de construire des prisons, mais la crainte pour l'avenir est réelle et on doit s'en préoccuper dès aujourd'hui, même si vous n'avez pas de réponse en ce moment.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme on l'a évoqué, il y a une pénurie importante de places scolaires dans le nord-ouest de Bruxelles, il n'y a pas d'écoles secondaires sur le territoire de Berchem, il y a des besoins croissants à Molenbeek-Saint-Jean et donc ces deux Communes ont souhaité s'engager dans un projet qui vise à répondre aux attentes des familles. Comme nous l'avons expliqué également, des contacts se sont multipliés tant avec la ministre compétente en Communauté française qu'avec les cabinets régionaux et communautaires et des partenaires du monde de l'enseignement. Donc la présentation qui vous a été faite, c'est une présentation sur laquelle il y a un consensus avec différents niveaux de pouvoir : Communauté française, Région et deux Communes et en appoint, vous avez la FELSI, vous avez le CEPEONS qui représente l'enseignement communal secondaire des provinces et des communes et vous avez également l'ULB qui sera partenaire. Donc moi, je défends ce

projet parce qu'il me semble innovant, il me semble vraiment porteur pour Bruxelles et pour nos deux communes. Et donc moi, je le présente avec beaucoup d'enthousiasme et ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est l'autorisation de lancer cette école en faisant un pouvoir organisateur composé de ces deux Communes, mais également de la Communauté française et de la FELSI. C'est la première étape et je comprends les questions que vous pouvez avoir, ce sont des questions légitimes mais qui viendront par la suite, le projet est à construire, nous avons dû le faire dans l'urgence, parce que comme vous l'avez justement souligné, il y a pénurie d'élèves. Je voudrais quand même tenter de répondre à certaines de vos questions, mais j'ai été interpellé, notamment par Monsieur Rekik et j'ai eu le sentiment d'être dans un film de Star Trek en parlant des forces obscures, excusez-moi je voulais dire un film de la guerre des étoiles. Enfin voilà je voulais souligner que parfois, Monsieur Rekik, j'ai du mal à suivre vos interventions.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui dans la présentation qui a été faite lundi et dans la demande qui est faite ce soir d'autoriser ce projet, il n'y a pas lieu encore de juger. Nous avons dit, nous procédons par étape et vous serez tenus informés des différentes étapes, mais il est urgent aujourd'hui d'obtenir votre autorisation pour aller plus loin dans ce projet. Quand on parle du parlement de la Communauté française, le gouvernement de la Communauté française, comme le Collège des Bourgmestres et Echevins sont d'accord sur ce projet, mais évidemment, il doit être avalisé par le pouvoir législatif, il doit être avalisé par le parlement de la Communauté française. Mais je suis convaincue que le parlement de la Communauté française suivra ce projet, d'ailleurs nous avons des élus qui siègent au parlement de la Communauté française et je suis certaine qu'ils prendront à cœur la défense de ce projet et je les en remercie d'avance. Donc je voulais quand même apporter cette précision en vous disant qu'aujourd'hui, c'est la première étape que nous vous demandons pour la création de cette ASBL avec le pouvoir organisateur.

Pour la suite, nous reviendrons vers vous. Molenbeek est le pouvoir organisateur de 22 écoles fondamentales sur le territoire de sa commune, chaque école est autonome et je pense que c'est important que l'autonomie des écoles puisse exister. Le fait qu'il y ait une implantation qui se fasse sur la chaussée de Gand près de Berchem et une ici dans le quartier maritime, c'est positif et de toute façon, en ce qui concerne la mixité, les inscriptions dans ces écoles répondront strictement au décret de la Communauté française. À cet égard, vous ne devez pas avoir de crainte, mais vous pouvez évidemment poser toutes les questions à la Communauté française qui a la main sur la gestion des inscriptions. Je pense que nous avons eu une longue présentation ce lundi, qu'elle se poursuivra dans un futur très proche puisque nous souhaitons que cette école puisse ouvrir le plus rapidement possible et que des classes puissent déjà se faire pour la rentrée de septembre 2017, vu l'urgence. Je pense qu'il y a un consensus ici au sein de ce Conseil communal pour aller de l'avant.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Je voudrais savoir pourquoi on n'a pas répondu à ma question de savoir pourquoi le projet pédagogique n'a pas été joint.

Mme la Bourgmestre :

Excusez-moi, mais beaucoup de questions ont été posées, le projet pédagogique sera évidemment présenté, mais je le répète, aujourd'hui nous en sommes à la première étape, et évidemment, cette première étape, c'est l'autorisation de créer cette ASBL pour ces deux écoles. Ensuite, le projet pédagogique est en voie d'élaboration et il sera évidemment présenté au Conseil communal, il fera l'objet d'une discussion, ça me semble tout à fait élémentaire. Mais je pense qu'il ne faut pas, comme on dit, mettre la charrue avant les bœufs, et dont procédons étape après étape et ce projet pédagogique sera évidemment discuté ici au sein de cette assemblée.

M. De block :

Je voudrais préciser ma question parce que dans le package qu'on nous demande de voter, il y a quatre partenaires. J'ai demandé pourquoi la FELSI a été associée à cela, c'est parce que l'ASBL l'Ecole ensemble était une ASBL demandeuse de pouvoir créer une école secondaire avec un projet pédagogique particulier . Donc la question du projet pédagogique n'est pas après coup, mais était avant coup. Et donc j'insiste, ce que j'ai entendu, m'a semblé intéressant, mais le choix d'aller avec ces quatre partenaires, il y a deux qui sont déjà associés, la FELSI et l'ASBL, ce n'est pas anodin. C'est déjà une orientation pédagogique. Donc je voudrais savoir, parce que j'imagine que vous avez choisi et approuvé en étant convaincus par le projet pédagogique, donc je vous demande que nous, Conseillers communaux, on ait les documents pour être convaincus comme vous de ce choix.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que les explications qui ont été données ce lundi étaient suffisantes. Vous n'êtes pas convaincus, vous avez la liberté de ne pas participer au vote, de vous abstenir ou de voter contre, mais je vous répète qu'il s'agit d'un partenariat avec des acteurs qui sont à la fois publics et institutionnels, communautaires et locaux, mais aussi des partenaires associatifs qui sont spécialisés dans le domaine pédagogique et c'est un projet qui est innovant. Je pense que même à Molenbeek on peut innover, on peut être à l'avant-garde de l'instruction, de l'éducation de nos jeunes. Mais je vous répète que le pouvoir organisateur, ce pouvoir organisateur relèvera du réseau CEPEONS, c'est-à-dire le réseau public secondaire communal, c'est un réseau qui aura la main essentiellement sur l'organisation de cette école et qu'on va profiter de l'expertise de l'ULB, de l'ASBL Ecole ensemble et de la FELSI pour présenter un projet pédagogique novateur qui sera également discuté ici au sein de cette assemblée. Donc allons de l'avant, soyons positifs, voyons l'avenir pour nos jeunes, ne commençons pas à couper les cheveux en quatre en se posant des tas de questions alors que nous en sommes à la première pierre de l'édifice, aux fondations.

M. le Président :

Monsieur De Block, je vous rappelle pour la troisième fois qu'il n'y a pas de documents et qu'ils vont venir après. Ici on ne discute pas du projet pédagogique.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je comprends les inquiétudes de mon camarade De Block, mais de grâce, faisons confiance à ces opérateurs pleins d'enthousiasme et de grâce, avançons. Pour éviter toute ambiguïté, nous soutenons sans réserve ce projet et nous voterons donc bien entendu favorablement. En ce qui concerne ce que vous qualifiez de forces obscures, pour être clair

avec vous, nous allons donner davantage d'explications. L'EAD, l'enseignement à distance est la première école de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec plus de 15.000 élèves. La tendance des parents de ne plus inscrire leurs enfants dans des écoles faute de place dans les écoles de leur choix, ils préfèrent passer par le système EAD. Ces parents, ce sont les premiers qui sont confrontés à un marché scolaire, un marché scolaire et un marché purement commercial grandissant, qui s'attaque justement à ces personnes précarisées qui sont prêtes à se sacrifier pour payer des sommes folles pour que leurs enfants puissent passer les certifications. Ce système est en développement de manière conséquente et particulièrement à Molenbeek. J'attire votre attention sur la chose et de grâce, faisons preuve de solidarité et d'audace et encourageons ces initiatives et développer davantage d'écoles secondaires sur le sol de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Rezik.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Merci, je voulais simplement marquer mon enthousiasme par rapport à ce beau projet de construction d'une école secondaire au sein de notre commune, je pense que c'est le moment plus que jamais de redorer l'image de notre commune par rapport à tout ce qui est arrivé ces derniers mois. Je m'étonne malheureusement que l'opposition ne soit pas aussi enthousiaste, il y a tellement de polémique, que je pense qu'à un moment, il faut se rassembler.

M. Ikazban :

Tu viens de te réveiller ou quoi ?

Mme El Belghiti :

Mais non je ne viens pas me réveiller, mais nous sommes dans des polémiques stériles...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, laissez parler Madame El Belghiti. Quand j'entends certaines interpellations, je peux comprendre ce que dit Madame El Belghiti !

Mme El Belghiti :

Il y a énormément de gens qui ont beaucoup de choses à faire et il faut quand même un moment être constructif. Quand on veut encourager le projet, on a des arguments et on fait des propositions pour l'encourager. Nous ne sommes pas ici dans ce Conseil communal pour polémiquer d'une manière tout à fait stérile, pour moi c'est un projet qui tient la route, un projet innovant qui va permettre à la Commune de Molenbeek d'avoir un projet de taille. Je voulais simplement savoir si nous avons un budget suffisant, parce qu'il faut quand même être réaliste, il faut un budget suffisant pour être un bon gestionnaire. Je souhaite aussi qu'on réunisse toutes les personnes spécialistes en la matière, les pédagogues etc., et de voir comment on va mener ce beau projet et je félicite la majorité pour ce projet innovateur.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, moi je ne veux pas polémiquer avec Madame El Belghiti, mais si elle nous avait bien écoutée, au contraire, elle aurait vu que dès le départ, on a dit combien on allait soutenir ce projet, ce qui ne nous empêche pas d'avoir les yeux ouverts et d'essayer de comprendre et de lire les documents que nous recevons ou qu'on ne reçoit pas et si vous aviez été là lundi, vous auriez eu réponse aussi à toute une série de questions. Mais moi, je ne vous ai pas vue lundi aux Sections réunies.

Moi, je voudrais simplement proposer à Madame la Bourgmestre, je pense que tout le monde va soutenir la démarche, est-ce que vous ne pouvez pas vous engager, dans un laps de temps raisonnable, de revenir ici avec un certain nombre de documents qui ont été évoqués et demander, parce que ces documents ont été évoqués, c'est assez gênant de ne pas les avoir, mais est-ce qu'on pourrait pas s'entendre là-dessus ? On vote évidemment pour vous donner le feu vert pour avancer, on fait confiance aux gens qui ont la compétence et vous revenez ici dans quelques mois avec des documents, avec un projet pédagogique ficelé et pourquoi pas faire une belle réunion qui va réjouir l'ensemble des Conseillers qui seront présents ce jour-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je n'entre pas du tout dans la polémique, on est là dans une attitude constructive, on est même enthousiasme pour ce projet et donc moi, c'est le soutien à 100 %. Le mouvement Islam est réaliste, mais je demande simplement que cet enseignement ait une certaine liberté pour tenir compte des spécificités locales.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Nous allons passer au vote.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Madame Moens a parlé d'un projet pédagogique durant les Sections réunies et elle a dit : je réponds à quelques questions, mais vous feriez mieux de lire le projet pédagogique, vous y retrouverez plein de réponses à vos questions. Est-ce que vous pouvez m'envoyer les statuts de l'ASBL et les documents que Madame Moens vous a donnés, sur base desquelles elle a présenté son projet pédagogique. Je m'imagine qu'elle s'est quand même basée sur des documents écrits, est-ce qu'on peut obtenir ces documents ? S'il vous plaît, je demande que ma requête soit bien notée.

M. le Président :

Le Secrétaire adjoint a bien noté votre demande.

Mme la Bourgmestre :

Je répète que les membres de l'assemblée seront informés en temps réel, étape par étape sur ce projet.

M. le Président :

On ne peut pas être plus clair et quand des documents seront disponibles, ils seront disponibles puisqu'ils seront présentés, on est d'accord ? Merci.

10. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Approbation d'une convention entre l'Administration communale et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens, Enseignement communal de Promotion sociale.

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Goedkeuring van een conventie tussen het Gemeentebestuur en het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek voor de gratis bezigheid van leslokalen bij het « Instituut Machtens », gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**11. Enseignement francophone - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Académie de Musique et des Arts de la Parole - Conseil des études - Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil des études.
Franstalig onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - « Académie de Musique et des Arts de la Parole » - Studieraad - Wijziging van het intern reglement van de Studieraad.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**12. Enseignement fondamental francophone - Révision de la décision du Conseil du 21 octobre 2015 d'attribuer le « numéro de matricule école » cédé par la Commune de Bouillon à l'Ecole fondamentale n° 15 - Les lutins du Petit Bois.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Herziening van de besluiting van de Gemeenteraad van 21 oktober 2015 over de toekenning van de “numéro de matricule école” overgedracht door de Gemeente van Bouillon aan de basisschool n° 15 « Les lutins du Petit Bois ».**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**13. Enseignement francophone - Enseignement fondamental francophone - Révision de la décision du Conseil communal du 21 octobre 2015 d'attribuer le « numéro de matricule école » cédé par la Commune de Bouillon à l'Ecole fondamentale n° 15 - Les lutins du Petit Bois.
Franstalig onderwijs - Herziening van de besluiting van de Gemeenteraad van 21 oktober 2015 over de toekenning van de “numéro de matricule école” overgedracht door de Gemeente van Bouillon aan de basisschool n° 15 « Les lutins du Petit Bois ».**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**14. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Règlement d'ordre intérieur de l'Institut Edmond Machtens.
Franstalig onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van sociale promotie - Intern reglement van het Edmond Machtens instituut.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar, ce point a été présenté en Sections réunies.

Mme Tahar :

Tout à fait Monsieur le Président, raison pour laquelle je ne sais pas du tout m'éterniser sur le point. Nous avons eu droit à une présentation succincte, mais très intéressante de ce règlement d'ordre intérieur. Je voulais juste saluer la démarche préconisée par cette école de promotion sociale qui a fait le choix d'opter pour un règlement d'ordre intérieur non coercitif, c'est-à-dire un règlement d'ouverture, inclusif, qui accepte les étudiants, quelque soient leurs origines ethniques, culturelles, philosophiques etc. Je le dis d'autant plus parce qu'aujourd'hui, malheureusement, force est de constater que d'autres établissements de promotion sociale ont fait un autre choix, soit de voter tout azimuth et quels que soient les partis et moi je lui dis ouvertement sans aucune gêne, des règlements de plus en plus liberticides et de plus en plus coercitifs. Permettez-moi de m'inquiéter, on ferme des portes à des femmes, parce que ce sont des femmes qui sont directement concernées, des femmes majeures. On va adopter cela en infraction totale avec la loi et avec la constitution belge. Voilà, je ne vais pas m'étendre, l'institut Edmond Machtens a fait le choix de l'ouverture et de la démarche inclusive.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie la directrice pour son ouverture d'esprit et ce matin en plus, j'ai lu qu'une école à Uccle de promotion sociale interdit le passage de deux femmes, on leur interdit de passer la seconde session d'examen avec le motif qu'elles portaient le foulard, alors qu'elles suivaient les cours depuis déjà 2 ans et le règlement ne leur interdisait pas de porter le foulard. En un coup, la direction a changé le règlement et décidé qu'elles ne pouvaient pas passer leurs examens. Je trouve qu'il s'agit d'une attaque d'une junte athée sur tout ce qui est religieux et sur l'islam en particulier, en profitant des discours politiques et médiatiques actuels.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig, je suis ravi d'apprendre que je fais partie d'une junte.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais juste préciser que ce règlement d'ordre intérieur a été fait en collaboration avec l'Institut, et le pouvoir organisateur, c'est la commune de Molenbeek et il est avalisé par la COPALOC, ce n'est pas uniquement l'Institut qui a rédigé le projet de règlement d'ordre intérieur qui a été présenté ce lundi.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**15. Enseignement francophone - Immersion linguistique néerlandophone à l'école n° 6 rue de Bonne, 105 - Convention de prestation de services avec la Vrije Universiteit Brussel et descriptif du projet d'immersion - Poursuite en 2016-2017.
Franstalig basisonderwijs - Immersieonderwijs in School n°6 - De Bonnestraat, 105 - Dienstenovereenkomst met Vrije Universiteit en voorwerpbeschrijving - Verlenging 2016-2017.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'on poursuive la collaboration, je voudrais juste demander, je pense que je l'ai déjà exprimé à un autre moment, est-ce qu'on pourrait recevoir une évaluation intermédiaire de la première année ? J'aimerais bien suivre cela très concrètement, savoir quels sont les problèmes, quels sont les choses qu'on observe, les défis et voir un rapport, j'aimerais bien qu'on y ait accès.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous saluons ces initiatives qui visent l'immersion linguistique, donc je souhaiterais savoir si en marge de ces dynamiques, un dispositif de soutien scolaire ou d'accompagnement scolaire pour aider les petits en immersion linguistique néerlandais existe et est mis en place au sein de la commune ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik wil me aansluiten bij de opmerking van mijnheer De Block omdat ik a priori objectief sta ten opzichte van dit project maar ik vind wel als je iets verlengt dat er eerst een evaluatie moet gemaakt worden. Het is een beetje raar om geen evaluatie te maken en wel te verlengen. Ik wil graag voor dit project een rapport zien of een evaluatie. Ik dat daar verenigde secties over zouden kunnen gehouden worden bijvoorbeeld gedurende het eerste jaar waar we de betrokkenen zouden kunnen horen. Ik vind het zondermeer raar om dit zomaar te verlengen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Encore désolé pour tout à l'heure, je ne vous assimile pas à ce que j'ai dit. Le parti Islam est tout à fait pour un projet en immersion, nous sommes dans un pays trilingue et donc il est important d'apprendre le néerlandais et nous sommes favorables à ce projet. Mais on se pose des questions par rapport au public, les problèmes que pourraient rencontrer les élèves et l'équipe pédagogique. Donc nous aimerions bien obtenir une évaluation, connaître les aspects positifs et des difficultés.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'entends bien la demande, il avait d'ailleurs été prévu qu'une évaluation serait faite après une année et donc il y aura une présentation qui sera faite aux prochaines Sections réunies. L'école numéro six de la rue de Bonne a été ouverte il y a un an, laissons à l'équipe pédagogique et aux experts le temps de préparer le rapport et de venir le présenter ici en Sections réunies.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**16. Cultures - Convention de partenariat entre la Commune et l'asbl PCM dans le cadre du festival des familles « Octopus ».
Culturen - Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente en de vzw pcm in het kader van het familiefestival " Octopus".**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

17. Cohésion sociale - Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés (FIPI) 2016 - Convention FF / 05 entre la Commission communautaire française et l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.

Sociale Cohesie - Impulsfonds voor het Migrantenbeleid (FIPI) 2016 - Overeenkomst FF / 05 tussen de Franstalige Gemeenschapscommissie en de gemeentelijke administratie van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Concernant ce point, au vu de la somme qui va être octroyée, c'est-à-dire 238.533 €, on peut bien sûr s'en réjouir, c'est quand même un octroi d'une somme importante qui va couvrir les frais de fonctionnement et principalement du personnel. Or, je sais que le fonds d'impulsion à la politique des immigrés couvre surtout des projets et donc je voulais savoir si au-delà des frais de fonctionnement et du personnel, s'il y avait des activités quelconques qui étaient prises en charge également, si oui lesquelles, et si on pouvait avoir accès au dossier de candidature tel qu'il a été soumis à la COCOF pour pouvoir aussi mieux comprendre la nature de ce projet ? Je ne sais pas si vous disposez d'une ventilation de ce montant pour comprendre la somme allouée aux frais de fonctionnement et celle allouée aux frais de personnel ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Bien sûr, moi je suis pour alimenter ce fonds d'impulsion, c'est clair qu'ils ont besoin d'argent pour mener à bien leur mission. Par rapport aux sources, j'ai un problème, c'est pour moi de l'argent illicite, de l'argent du hasard, la Loterie nationale. Or au Lotto, c'est qui contribue, c'est encore une fois les plus faibles. On soutire encore ces 250.000 € des plus faibles, ces gens qui rêvent de gagner de l'argent, d'acheter une ville ou une piscine. Je m'abstiendrai sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Madame Tahar, vous avez bien compris à la lecture, c'est effectivement principalement des frais de personnel et de fonctionnement. Je n'ai pas les répartitions ici, mais je peux vous les faire parvenir ainsi que le dossier de candidature telle qu'il a été déposé.

M. le Président :

Il est recommandé aux gens qui n'ont pas d'argent de ne pas jouer au Lotto.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

18. Prévention - Convention avec l'asbl Transit - Année 2016.

Preventie - Overeenkomst met de vzw transit - Jaar 2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est un point qui passe chaque année, c'est un subside boîte aux lettres, on ne va pas faire un débat là-dessus, est-ce que cette occasion-là pourrait revenir, alors que vous êtes au pouvoir depuis quatre ans, revenir sur les projets en cours au niveau du quartier Ribaucourt. On a eu un débat ici il y a quelque temps, je sais que Madame Turine était très volontaire et très désireuse de mener un projet similaire à ce que certains ont essayé de faire à Liège. Je sais que Pierre Colignon était très impliqué, je ne sais pas ce qu'il est devenu, je ne sais pas où il est. Il n'est plus là et en tout cas il portait ce projet et je trouvais ça bien, qu'un officier de police porte ce projet. Je vous rappelle que l'idée de s'occuper de tous ces usagers, toutes ces victimes de toxicomanie, d'essayer de traiter les gens comme courageusement le font les autorités de Liège. Ce n'est pas parce que c'est un Bourgmestre socialiste, je trouve que c'est un projet très courageux de sa part parce que ce n'est pas du tout populaire de mener ce projet. En tout cas, nous aussi nous allons soutenir également cette initiative. Je voulais savoir, au niveau financier, où on en est ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De block :

Je vois que les grands esprits se rencontrent. J'ai voulu revenir avec un amendement dans ce contexte sur la situation à Ribaucourt, et la concrétisation d'un projet qui aide beaucoup de gens. Ici, le monstre du Loch Ness, de temps en temps, on en parle et puis rien de concret ne se passe, donc j'ai voulu avec l'amendement, voir si le Conseil communal peut concrétiser une étape. Je propose de rajouter un article trois. Je sais qu'effectivement, c'est peut-être délicat parce que la convention était déjà négociée avec l'organisation, je ne sais pas si on peut le faire, je ne veux pas imposer cette tâche, mais je trouve que dans l'ensemble de la réflexion, il est intéressant de rajouter un article trois suivant : qu'une étude soit réalisée sur la faisabilité et l'opportunité d'un local d'usagers permettant un suivi médico-social régulier. Transit et l'Administration communale collaboreront sur cette étude en puisant sur le travail déjà fait par des groupes et initiatives existantes ou passées, touchant le même sujet. Je pense que Ribeaupôle a déjà fait pas mal de travail, je ne sais pas si

Lama à l'époque a aussi collaboré à la réflexion en étudiant les expériences étrangères et belges, je pense que même ça, ça a déjà été fait. Donc en fait, ce que je voudrais faire, c'est que cette étude soit présentée au Conseil communal en janvier 2017, dans 5 mois. Je pense que la plupart des choses ont déjà été étudiées, je pense qu'une étude où on dit quels sont les effets, est-ce que c'est opportun... Liège et d'autres villes ont déjà une petite expérience, on ne doit pas faire le laboratoire molenbeekois, il y a une expérience. Je voudrais concrétiser une étape, que vous présentiez un débat ici, et puis voir ensemble quelle pourrait être la prochaine étape.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, pour le financement de cette ASBL, je suis tout à fait d'accord, c'est une ASBL de première ligne et elle a un public qu'on connaît. Ils sont parfois victimes, à certains moments de la vie, on fait parfois des erreurs et on se retrouve dans cette problématique. Mais par rapport au trafic de drogue, je suis pour une tolérance zéro, que ce soit pour les drogues dures ou douces. J'appelle nos services de sécurité à lutter fermement contre cette circulation de drogues et je voudrais signaler qu'entre la gare de l'Ouest et la chaussée de Gand, on connaît bien la friche urbanistique, il y a des vieux bâtiments à l'abandon et je vois beaucoup de gens enjamber cet endroit, et pour moi, il y a parfois des signes de trafic à cet endroit-là. C'est juste en face du CPAS, c'est une friche urbaine laissée à l'abandon et j'appelle nos services de sécurité à être attentifs à cet endroit-là. La présence de militaires a permis peut-être un peu de déplacer cette problématique.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je voulais d'abord avec enthousiasme qu'on puisse soutenir ce genre d'association. Par rapport à la problématique de Ribeaupôle, de la problématique de consommation de drogues, il s'agit non seulement de toxicomanie, mais aussi d'un problème de sécurité. Depuis 2007, il y a eu un projet sous l'égide de l'ancienne majorité, et donc concrètement, ce projet a mis beaucoup de temps avant de pouvoir être complet. Monsieur De Block vous a parlé d'une étude qui a été faite, on a été voir ce qui se passait à Liège, ce qui se passait en Europe, et actuellement, il y a une étude qui est là et je suis tout à fait pour qu'un jour, on puisse avoir une rencontre par rapport à cette problématique que subissent les habitants du quartier maritime et pour tous les Molenbeekois, parce que c'est un périmètre où il y a des problèmes d'insécurité, de toxicomanie. Il faut que les citoyens puissent être en sécurité et il faut aussi qu'on puisse s'occuper de la santé des citoyens. Je suis donc favorable à l'organisation d'une rencontre, suite à la création de cette plateforme Ribeaupôle, je pense que la Commune a repris le projet et malheureusement, je pense qu'on a pas encore beaucoup avancé, mais il y a différentes pistes, vous avez évoqué la possibilité d'ouvrir un local, nous en avons parlé avec la Bourgmestre et avec l'Echevine Turine, et donc il y a une proposition de pouvoir travailler sur ces pistes-là, d'avoir un local, qu'on puisse accueillir les toxicomanes, qu'ils puissent avoir un encadrement. Donc nous attendons des réunions

concrètes les prochaines semaines pour pouvoir avancer dans ce projet, mais je serais pour qu'on puisse avoir une commission sur ce sujet, parce que notre commune connaît des problèmes graves par rapport à la toxicomanie. La toxicomanie est banalisée actuellement et donc les habitants du quartier maritime subissent des nuisances, parce qu'il y a une méconnaissance de cette situation, même si ce sont des personnes qui ont des problèmes de santé. J'aimerais donc qu'on puisse avancer et passer à une vitesse supérieure.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour les questions et l'intérêt porté à cet enjeu, Madame El Belghiti a émis quelques éléments de réponse et effectivement, elle a repris le pilotage de la plateforme Ribeaupôle. Par rapport à la proposition de rajouter un article, en fait l'étude, comme l'a dit Madame El Belghiti, elle est déjà réalisée, et sur base de cette étude, depuis 2012, on a essayé de trouver différentes solutions pour pouvoir la mettre en pratique. Il y a eu plusieurs blocages, je pense que j'en ai déjà parlé lors de Conseils communaux précédents, mais cet été, on a eu une avancée avec des pistes, c'est encore un peu tôt pour en parler, c'est dans le cadre de discussions avec la Région, dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité où ils souhaitent qu'on puisse développer des projets intercommunaux d'une part, mais ils souhaitent aussi renforcer dans les différents axes de travail, la question de la toxicomanie et donc, on a parlé avec eux de la volonté de la Commune de pouvoir mettre en place un centre et la Région se veut plus que soutenance, mais on n'a pas encore été plus loin, eux doivent terminer d'élaborer le nouveau contrat de sécurité et de prévention et, dans ce cadre-là, par après, il y aura des discussions bilatérales et l'idée est de travailler sur un projet intercommunal, soit avec Bruxelles-Ville, soit avec Koekelberg, mais en tous cas sur tout cet axe, entre Yser et le parc de la Basilique, puisqu'on sait que même si Ribaucourt est l'un des centres les plus intenses par rapport à la question du trafic, on sait que ça part depuis Yser et que ça remonte jusque Simonis.

J'accepte volontiers qu'on organise des Sections réunies, mais laissez-nous le temps d'aller plus loin avec la Région, qu'on voit exactement ce qu'ils nous proposent comme collaboration. Je pense qu'on pourrait organiser quelque chose d'ici la fin de l'année ou au plus tard en janvier 2017.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis satisfait de la réponse, je dirais même que j'appuie fortement la remarque qui a été faite sur le fait d'élargir et pas simplement de rester dans le secteur de Ribaucourt, avec les communes de Koekelberg et de Bruxelles-Ville.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, vous aviez rentré un article 3 et vous aviez envoyé un email, un amendement, mais je crois que vous ne l'avez pas présenté tel quel, et vous avez une réponse positive de la part de l'Echevine.

M. De Block :

Non, s'il y a des Sections réunies, je suis satisfait. Mais je voudrais juste demander, parce que parfois on fait des promesses de Sections réunies, je voudrais juste demander, parce qu'on avait réclamé un groupe de travail sur l'embrigadement ou la radicalisation, et on nous avait promis ce groupe pour octobre, donc je voudrais juste qu'on respecte ces engagements et que ce ne soit pas une façon gentille d'encommissionner ou de faire disparaître un sujet. Je pense que tout le monde est intéressé, et je trouve que vous avez intérêt, même si tous les éléments pratiques ne sont pas encore en place, je pense qu'il est important, qu'en tant que Conseillers, qu'on puisse être informés. Je pense que tout le monde autour de la table, si on nous donne les arguments, on peut défendre un projet comme celui-là, qui peut toujours susciter des craintes dans la population, et je pense qu'on a besoin d'avancer dans ce sens-là, parce que de toute façon, la situation actuelle, elle est triste et intenable.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On passe au vote pour le point 18, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

**19. Recette communale - CPAS - Compte de l'exercice 2015.
Gemeenteontvangerij - OCMW - Rekeningen van het dienstjaar 2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, j'ai lu la délibération et je me demandais pourquoi, alors que le CPAS pourrait avoir un bénéfice de 5.837 €, pourquoi la Commune décide de diminuer sa dotation dudit montant, alors qu'il me semble que celui-ci pourrait bénéficier au CPAS pour organiser d'autres choses en faveur de ses usagers ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

La Loi communale et la Loi organique du CPAS est bien claire, quand il y a un déficit au niveau du CPAS, la Commune le prend en charge de manière automatique. Quand il y a

un boni, le boni revient automatiquement à la Commune. C'est simplement l'application de la Loi communale et de la Loi organique des CPAS.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Il s'agit du compte 2015 et je voudrais souligner qu'il est positif, ce qui n'est quand même pas si fréquent. Je tiens à féliciter tout le personnel du CPAS qui a réussi à respecter le canevas et à faire en sorte qu'on arrive à ce résultat, ce n'est pas évident dans le contexte actuel, avec les besoins sociaux, de quand même arriver à cela. On est dans un contexte financier qui l'impose, on est dans le cadre d'un plan financier et je crois qu'au niveau du CPAS, tout le monde était conscient des efforts à faire. Je tiens quand même à dire, et dans mon rôle et je le répète souvent, qu'il faut toujours veiller à ce que le ratio entre les efforts du personnel, la redistribution aux gens et tout le suivi social qu'il faut faire pour que les gens ne dépendent pas du CPAS doivent être respectés. C'est un combat de tous les jours et je crois qu'on continue à le mener. En 2015, le résultat est obtenu, on a un petit bénéfice qui, de par la loi, doit être remis à la Commune, ça compense toutes les fois où la Commune a dû nous verser de l'argent parce que nous étions en déficit.

Je voudrais signaler que nous sommes en dépassement de délai et que donc le compte est déjà approuvé. C'est un dysfonctionnement auquel on fera attention l'année prochaine pour faire en sorte que vous puissiez effectivement exercer vos prérogatives, parce que le vote ici n'est plus nécessaire, les comptes étant approuvés par dépassement du délai. Au niveau des chiffres, on est à 33 % de dépenses en frais de personnel et à 62 % de dépenses de redistribution et à 3 % de frais de fonctionnement, donc on reste toujours dans la priorité du CPAS de remettre aux gens au maximum ce qu'on doit leur donner et de le faire avec un minimum de frais de fonctionnement et de personnel. Ça reste notre ligne de conduite et on va continuer à la respecter dans les années qui viennent.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je remercie Monsieur Haouari pour cette précision, mais d'un autre côté il y a quand même un mali récurrent. De plus, je me demande pourquoi nous devons encore voter, ce point-ci étant déjà approuvé par dépassement du délai ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, j'avais également la même question, je m'interrogeais aussi sur la pertinence du vote puisque les comptes sont déjà approuvés par dépassement du délai, comme vous dites. Si on peut se réjouir de ce résultat, là est-ce qu'on peut avoir des détails du domaine dans lesquelles des économies ont été faites. Est-ce qu'on peut nous expliquer s'il s'agit surtout de frais de fonctionnement ou des frais de personnel qui ont été visés par ces économies-là ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Avec les nombreuses exclusions du chômage et tous les problèmes sociaux de cette année, je suis un peu étonné de ce résultat positif. Ma question rejoint un peu celle de Madame Tahar, dans quel secteur avons-nous eu moins d'engagement de dépenses ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président, on peut se féliciter effectivement qu'il y ait un boni, ce n'est pas chose courante au niveau du CPAS et donc on ne peut que s'en réjouir. Je tiens à rappeler que quand on avait débattu du budget 2016, j'avais évoqué la question du volet formation professionnelle et je n'étais pas le seul d'ailleurs à discuter de ce volet parce qu'il y avait quand même un déficit important qui plombait quand même les finances du CPAS. Il y a toute une série d'organismes existants qui proposent de la formation et peut-être que vous avez déjà suivi nos conseils à ce sujet, y a-t-il des liens ou des partenariats avec les centres de formation qui sont reconnus, agréés et qui fonctionnent très bien et qui proposent des formations valorisantes ? En gros, c'est la question de l'externalisation d'une partie du volet insertion professionnelle.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je vais juste répondre à la question du vote au Conseil communal, la réglementation régionale impose au CPAS d'introduire son compte avant le 30 juin, donc il doit être approuvé par le Conseil du CPAS avant le 30 juin. À partir de ce moment-là, le compte est transmis à la Commune et la Commune dispose d'un délai de 40 jours pour approuver le compte. Si le compte n'est pas approuvé après environ les 40 jours, il est réputé approuvé par dépassement du délai. Avec les vacances, cette année malheureusement, on n'a pas eu

l'occasion de le présenter dans le temps. L'année passée, le CPAS avait déposé son compte un peu plus tard grâce à une dérogation de la Tutelle, étant donné que le CPAS avait changé de programme informatique. Nous avons constaté le problème cette année et nous avons convenu de trouver une solution pour que l'année prochaine, le Conseil communal puisse s'exprimer sur le compte.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport aux économies, je dois quand même signaler qu'on a fait les efforts au niveau du personnel, il n'y a pas eu de licenciements, il y a simplement eu un moratoire imposé par l'Inspecteur régional. Donc certaines personnes n'ont pas été remplacées directement, on a dû attendre pendant les 3 ou 4 premiers mois de l'année, donc là effectivement, il y a eu des économies en termes de frais de personnel. Par rapport aux sanctions du chômage, on a quand même reçu des moyens supplémentaires qui sont venus du fédéral. On a reçu en 2015 des moyens supplémentaires qui deviennent structurels mais qui ne font que compenser une augmentation qui elle, va toujours un peu plus vite que les moyens qu'on reçoit, mais donc il y a quand même eu cette compensation qui a fait qu'on est parvenu à obtenir ce boni.

Par rapport à la formation, on a eu la prolongation d'une convention au niveau alphabétisation. Ce n'est pas par ce que le CPAS continue à faire de l'alphabétisation qui ne travaille pas en collaboration avec des organismes d'alphabétisation. Il y a suffisamment de besoins dans la commune que pour avoir une place pour tout le monde. Ce qu'on essaye de trouver au niveau du CPAS, c'est une approche spécifique, parce que je crois que le public du CPAS est un public tout à fait spécifique qui doit bénéficier d'une intervention qui doit être adaptée à ses besoins, donc c'est une réflexion permanente pour voir qu'est-ce qu'on peut effectivement externaliser. Mais je suis fondamentalement persuadé qu'on peut pas tout externaliser parce qu'on a une spécialisation et on a un public spécifique à prendre en charge avec une méthode qui cadre dans un projet global qu'on a appelé notre projet d'insertion et dans lequel la formation des articles 60 sont en cours de réflexion et de mise en œuvre de développement et de changement. Mais donc, on externaliser une partie, on doit poursuivre le partenariat, mais on continuera à faire des choses en interne parce qu'on a cette spécificité.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

20. Recette communale - Reprise par l'Administration communale de la dette de l'emprunt n°4.
Gemeenteontvagerij - Terugvordering door het Gemeentebestuur van de schuld van de lening nr 4.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voudrais juste demander à l'Echevin de clarifier parce que c'est un peu difficile à lire. Je pense qu'il y a une inversion au début puisqu'on dit : attendu que c'est l'agence qui a repris à son compte le prêt, et puis dans le décide, au troisième paragraphe, on dit que la dette de cet emprunt sera remboursable etc., l'emprunt contracté initialement par l'agence etc. C'est un peu difficile à comprendre.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Pour moi, vu comme ça, j'ai l'impression qu'au lieu de faire payer une dette ou un emprunt par une agence qui est active dans toute la région, on reporte cette dette sur les Molenbeekoïses. C'est mon impression et j'aimerais bien avoir un éclaircissement là-dessus.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Effectivement, le point mérite un éclaircissement. Je comptais le faire avant que vous ne puissiez poser vos questions, mais bon vous avez posé votre question avant, c'est très bien. Ce qui s'est passé, c'est que quand le stationnement est parti à l'Agence de stationnement, les prêts relatifs aux horodateurs sont passés à l'Agence de stationnement. Il s'est avéré qu'il y avait un prêt dont le libellé était erroné. C'est un prêt de 2007, la Commune comptait acheter les horodateurs en 2007 et elle avait prévu un prêt. Ce prêt n'a pas servi finalement à acheter des horodateurs, il a servi à faire des travaux de voirie et le libellé n'a pas été changé. En 2008, un nouveau prêt a été contracté par la Commune pour acheter les horodateurs. Quand ça a été transféré à l'Agence, on s'est basé sur les libellés. Il s'est avéré qu'en étudiant les détails, ça ne correspondait pas par rapport au coût des horodateurs, et au terme de multiples recherches, il s'est avéré que ce prêt n'avait rien à voir avec les horodateurs, mais qu'il a servi à financer des travaux de voirie. Donc ici, on ne fait que corriger cette erreur, ce prêt n'aurait jamais dû être transféré à l'Agence.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

21. Finances - Avenant n°1 à la Convention du 7 mai 2015 conclue entre le FRBRTC, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

Financiën - Aangangsel nr 1 aan de Overeenkomst van 7 mei 2015 tussen het BGHGT, de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

22. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC16.013.

Gemeentelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234§3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR16.013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

23. Propriétés communales - Rue d'Enghien, 51 - Equipement collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier « Ecluse Saint-Lazarre » - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA.

Gemeentelijke eigendommen - Edingenstraat, 51 - Collectieve uitrusting gerealiseerd in het kader van het wijkcontract "Sluis-Sint-Lazarus" - Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf van de vzw OLINA te ontvangen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard, notre spécialiste des crèches.

Mme Piquard :

J'ai une petite question, je ne suis pas contre la gratuité, loin s'en faut, mais toutefois pour cette crèche-là, le petit train d'Olina, passent ici au Conseil communal, alors que nous, les Administrateurs, nous ne connaissons même pas les budgets de cette crèche-là précisément. Je trouve qu'on a mis la charrue avant les bœufs et que nous aurons-bientôt au conseil d'administration, Monsieur pralines (Léonidas), qui se tiendra dans ce courant du mois de septembre. J'estime qu'on pourrait reporter ce point afin qu'on ait connaissance du budget. Si Madame la Bourgmestre était attentive, je crois qu'elle est présidente...

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre question, nous serons en tout cas tous ravis, si la réponse vous intéresse, je vous invite à l'écouter plutôt que d'avoir des apartés avec vos voisins, on sera donc tous ravis que cette crèche ouvre. Cette ouverture avait été postposée en raison des difficultés au niveau de la copropriété Vendôme qu'est une copropriété à plus de 90 % privée. Il a fallu trouver des solutions et on n'a pas pu ouvrir la crèche à cet endroit-là, dans le nouveau bâtiment communal, plus vite que ça.

Il n'y a pas beaucoup d'originalité dans cette convention, on applique le même modèle que pour les autres crèches Olina qu'on a eu l'occasion d'ouvrir, c'est-à-dire une gratuité d'occupation et une provision pour les charges de chauffage, provision de 200 €. Le modèle de financement de ces places de crèche a déjà été expliqué au conseil d'administration, je ne vais pas rentrer davantage dans les détails parce que je pense que c'est aux administrateurs à se renseigner. Toutefois j'inviterai les membres du Conseil communal à voter cette occupation-là de telle manière à ne pas handicaper le fonctionnement de cette crèche qui a enfin ouvert et je pense qu'on a suffisamment insisté sur la création de places pour faire face au boom démographique que pour ne pas entraver cette approbation de conventions d'occupation pour cette crèche, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La convention qui vous est proposée ce soir, elle a donc pour objet de conférer un droit à Olinda, d'en fixer le cadre, c'est donc une convention d'occupation qui est obligatoire pour le dossier de reconnaissance par l'ONE. Cette convention a été présentée en conseil d'administration, la convention de fonctionnement sera présentée un prochain Conseil communal et cette convention de fonctionnement définira les moyens qui sont alloués par la Commune à l'ASBL. Ce soir, c'est la convention d'occupation que nous vous proposons.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Soyons clairs, je ne suis pas contre qu'on offre la gratuité pour une crèche, mais je m'étonne de ce qu'on décide aujourd'hui que cette crèche doit supporter les frais, mais au conseil d'administration, Madame la Bourgmestre, nous n'avons pas de budget pour les petits trains d'Olina. Je suis désolée, nous n'avons pas en juin un budget pour les petits trains d'Olina. Peut-être que Monsieur l'Echevin les a, mais pas nous ou conseil d'administration.

M. le Président :

Madame Piquard, les décisions du conseil d'administration d'Olina se passent au conseil d'administration et pas au Conseil communal. Vous avez donné votre information et donc je pense que les personnes compétentes ont bien enregistré votre remarque.

Mme Piquard :

Ça fonctionne dans le désordre, c'est tout ce que je voulais souligner.

M. le Président :

On a bien compris, mais maintenant la balle se trouve du côté du conseil d'administration qui devra réclamer les fonds pour pouvoir fonctionner sur base du loyer qui leur est demandé pour le local.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 29 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 29 positieve stemmen, 1 onthouding.

24. Propriétés communales - Rue Ulens, 40-44 - Convention d'occupation précaire d'une partie du terrain - SCRL « Huis van het Go ! ».

Gemeentelijke eigendommen - Ulensstraat 40-44 - Tijdelijke gebruiksovereenkomst van een gedeelte van het terrein - BVBA "Huis van het GO!"

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 30 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

**25. Propriétés communales - Rue Ulens, 40-44 - Occupation d'un bien acquis dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » par l'ASBL Samu Social - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation.
Gemeentelijke eigendommen - Ulensstraat 40-44 - Goed aangekocht in het kader van het duurzaam wijkcontract "Rond Leopold II" door de VZW Samu Social - Goedkeuring van de aanhangsel nr. 1 aan de bezettingsovereenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**26. Infrastructures et Développement urbain - Marchés publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins - CC16.016.
Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR16.016.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?
*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**27. Infrastructures et Développement urbain - Fourniture de mobilier pour les bureaux de la division Démographie de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation du cahier spécial des charges, clauses techniques modifiées et de l'avis de marché rectificatif.
Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Levering van meubilair voor de nieuwe kantoren van de afdeling Demografie van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van het gewijzigde bestek met de technische clausules en van de rechtzetting van de aankondiging van opdracht.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

28. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Fourniture et installation de pavillons provisoires scolaires, de locaux annexes et de sanitaires en vue de l'extension de l'école communale n° 14 « Petite Flute » situé sur un terrain communal rue de la Flûte Enchantée, 5 à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation du dossier d'adjudication, de l'avis de marché et Fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken - Levering en installatie van voorlopige schoolpaviljoenen, bijhorende lokalen en sanitaire voorzieningen met het oog op de uitbreiding van gemeenteschool nr. 14 « Petite Flute » gelegen op een terrein van de gemeente in de Toverfluitstraat 5 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van het aanbestedingsdossier, de aankondiging van de opdracht en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous nous demandez donc d'approuver une dépense relative à un marché estimé à 598.000 € pour des pavillons scolaires provisoires. Je voudrais savoir ce que vous entendez par provisoires ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Ce sont des pavillons non fixes, c'est-à-dire qui ne sont pas construits et donc c'est du provisoire. Mais je sais bien que parfois, ça peut devenir du définitif.

M. le Président :

C'est ce qu'on appelle un produit durable.

M. l'Echevin Gypers :

Dans le temps, tout est biodégradable. Ils sont fixés par leur propre poids.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie pour votre réponse, mais je n'ai pas de leçons à recevoir en termes de pavillons provisoires, je vois parfaitement de quoi il s'agit. Nous avons débattu sur la nécessité d'avoir plus de places, l'investissement est quand même conséquent, existe-t-il des alternatives pour justement éviter d'avoir des solutions provisoires ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Rekik, dans le cadre de l'extension des bâtiments scolaires pour répondre au boom démographique, nous avons reçu un soutien de la Communauté française pour pouvoir installer des salles de classe supplémentaire et donc il s'agit de pavillons avec l'espoir évidemment à terme de pouvoir construire des écoles comme celle de Tamaris. Mais aujourd'hui, nous devons nous contenter de ces pavillons provisoires, mais je peux vous assurer qu'ils offrent tout le confort nécessaire pour pouvoir permettre aux enfants d'être éduqués dans de bonnes conditions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

29. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Réaménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Opdracht voor werken – Herinrichting van de Ribaucourstraat tussen het Sint-Jan-Baptistvoorplein en de Picardstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht, het aanbestedingsdossier en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

30. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble mixte comprenant un hall omnisport et une salle de boxe et salle polyvalente, une structure pour l'accueil de la petite enfance et un logement situé quai des Charbonnages 86 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation du dossier d'adjudication modifié et de l'avis de marché rectificatif.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Opdracht voor werken - Bouw van een gemengd gebouw beantwoordend aan de passiefstandaard met een omnisporthal, een bokszaal en een polyvalente zaal, een onthaalstructuur voor peuters en een conciërgewoning in de Koolmijnenkaai 86 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring het gewijzigde aanbestedingsdossier en van de rechtzetting van de aankondiging van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

31. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les Rues de Liverpool, Quai de l'industrie, Rue Gosselies, et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions de marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Ingrep 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2: Herinrichting van een openbare ruimte en bouw van een Franstalige crèche voor 72 kinderen, gelegen in het blok begrensd door de Liverpoolstraat, Nijverheidskaai, Gosseliesstraat, en Heyvaertstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Dienstenopdracht met betrekking tot een projectontwerper - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

32. Urbanisme - RC - Modification du plan particulier d'affectation du sol relatif à la zone comprise entre le boulevard Louis Mettewie, le boulevard Edmond Machtens, la rue Belle-au-Bois-Dormant et l'avenue du Scheutbosch à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. (PPAS 6D mod bis) - Principe de modification du marché.

Stedenbouw - RC - wijziging van het bijzonder bestemmingsplan betreffende de zone begrepen tussen de Louis Mettewielaan, de Edmond Machtenslaan, de Schoonslaapsterstraat en de Scheutboschlaan te 1080 Sint-Jans-Molenbeek. (BBP 6D mod bis) - Wijzigingsprincipe van de opdracht.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

On est dans la toute dernière étape d'approbation par le gouvernement régional et on vérifie tout le dossier administratif du PPAS. Il s'avère que dans la vérification du dossier, une étape qui consiste à informer le Conseil sur l'objet que vous voyez ici, n'a pas été réalisée et c'est pour ça que nous le passons maintenant, j'en suis désolé, mais c'est une petite étape dans tout le processus du PPAS pour être tout à fait en ordre et avoir un dossier complet à remettre définitivement au gouvernement.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

33. Mobilité - Boxes à vélo - Convention relative aux modalités de la délégation et aux engagements respectifs de l'Agence du stationnement et de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de réalisation des missions de gestion et d'exploitation des équipements de stationnement vélos de longue durée en voirie et hors voirie.

Mobiliteit - Fietsboxen - Overeenkomst betreffende de delegatiemodaliteiten en de respectieve verbintenissen van het Parkeeragentschap en van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake de uitvoering van de taken op het vlak van beheers en exploitatie van de fietsparkeervoorzieningen voor langdurig parkeren op en buiten de openbare weg.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

29 votants : 29 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

29 stemmers : 29 positieve stemmen.

**34. Enseignement néerlandophone - Règlement scolaire des écoles fondamentales communales néerlandophones - Adaptation.
Nederlandstalig onderwijs - Schoolreglement van het gemeentelijk Nederlandstalig basisonderwijs - Aanpassing.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**35. Développement durable - Accord de partenariat dans le cadre d'un dossier de candidature à l'appel à projets régional « Co-create » d'Innovlris.
Duurzame ontwikkeling - Samenwerkingsovereenkomst in het kader van een projectoproep voor regionale projecten 'Co-create' van Innovlris.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**36. Evènements - Association des commerçants « Coin perdu » - Octroi d'un subsidie.
Evenementen - Vereniging van de handelaars « Coin Perdu » - Toekenning van een subsidie.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**37. Sports - Octroi d'un subsidie à l'asbl « Vision Solidaire ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Vision Solidaire".**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais faire une remarque mais pas pour le point 37, mais pour les trois points de manière générale. On approuve les points, mais je profite de l'occasion parce que ça fait très longtemps qu'on n'a plus l'Echevin des Sports et l'Echevine de la Jeunesse ensemble

présents au Conseil communal, et chaque fois que je fais cette remarque, il y a l'un ou l'autre qui n'est pas là. En fait, je ne discute pas du tout de la pertinence des projets qui sont proposés, ni leur qualité, je pense qu'il y a des services qui suivent ça bien, ils proposent de chouettes choses et il suffit d'aller voir sur le terrain. Par contre, on a pu constater à plusieurs reprises, je ne parle pas de ce cas-ci, mais parfois la différence des montants entre ce qui est alloué à des projets sportifs pertinents et de qualité, je ne discute pas là-dessus, parfois de très beaux projets, et donc ce qui m'avait choqué la dernière fois, c'est qu'il y avait trois projets jeunesse de bonne qualité et on leur octroyait de tous petits subsides par rapport à des montants qu'on donnait à d'autres entités, mais ça ne veut pas dire que les activités sportives ne méritent rien ou ne valent rien, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire, mais à chaque fois que j'ai fait la remarque, il y avait chaque fois l'un ou l'autre qui était présent et j'avais dit que la fois où ils seraient présents tous les deux, je ferais la remarque. Est-ce qu'à un moment donné, on ne devrait pas avoir une petite réflexion par rapport à ça, on ne l'aura pas ce soir, je ne parle pas des contingences budgétaires, je ne parle pas du budget qui est alloué à un tel l'Echevin ou un tel groupe politique de la majorité. Quand j'ai fait la remarque, il y avait trois projets jeunesse, des projets de grande qualité qui bonifie l'image de la commune et on ne leur donnait que 200 ou 300 € à ces projets qui nécessitaient tant d'efforts et tant de moyens, je trouvais ça dommage. Mais néanmoins, ne vous inquiétez pas, ni l'un ni l'autre, on va approuver ces trois points, mais on vous fait rentrer ça dans la tête, vous en faites ce que vous voulez.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

On peut tous se retrouver derrière la remarque que vous avez formulée, et on sait que la jeunesse a toujours été en tout temps et en tout lieu le parent pauvre des politiques des matières personnalisables. C'est vrai que lorsque l'on voit le budget par rapport aux politiques sportives et le budget par rapport aux politiques jeunesses, il y a des montants assez différents. Mais c'est aussi parce que, je me trompe peut-être, parce qu'il y a des subsides sports où nous ne sommes qu'une boîte aux lettres, ce qui n'est pas le cas en jeunesse. Heureusement parfois, avec peu d'argent, on fait de très belles choses aussi. Je pense qu'il faut faire preuve de créativité. Je remercie en tout cas Monsieur Ikazban pour son intervention positive et je la garderai dans ma poche, mais donc il est vrai que les politiques jeunesses ont toujours été malheureusement un parent pauvre des matières personnalisables.

Parfois, on pourrait proposer plus, mais les associations ne sont pas demandeuses de plus. En général, l'idée c'est que le projet ne porte pas uniquement sur un subside donné par le pouvoir public et que donc ils doivent se trouver d'autres moyens. Mais parfois, ils n'ont pas besoin de grand-chose et demande seulement 300 €.

M. Ikazban :

Rassurez-vous, on vous prépare une analyse tous ceux que vous avez donnés depuis que vous êtes en place et vous découvrirez quelques surprises.

M. le Président :

Merci Madame Turine, merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.

**38. Economie - Classes moyennes - Emploi - Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. TYN (Talented Youth Network).
Economie - Middenstand - Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de vzw TYN (Talented Youth Network).**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

N. Rekik :

Simplement je vous félicite pour le soutien accordé à cette ASBL qui mène vraiment des dynamiques exemplaires au niveau de la jeunesse. Maintenant, je déplore la timidité, c'est une enveloppe de 1.500 €, mais par rapport au travail conséquent qu'ils mènent, je trouve que cette enveloppe est assez timide.

M. l'Echevin El Khannouss :

Certains trouvent qu'on donne trop, certains trouvent que l'on donne trop peu...

M. le Président :

Merci, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.

**39. Jeunesse - Subside exceptionnel - asbl Racont'Art - Projet atelier S'l'âme.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie "asbl Racont'Art" - Project workshop S'l'âme.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**40. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2016 - a.s.b.l. Maison de Quartier Bonnevie.
Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief op de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2016 - vzw Buurthuis Bonnevie.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est un subside pour la promotion d'un film, je trouve ça très intéressant parce que voilà, des personnes qui expriment cette problématique qui est un problème très important et oui, c'est très bien pour sensibiliser un grand public et les autorités. Je me reconnais dans ces personnages puisqu'ils ont l'air de prendre la démocratie au sérieux et de créer un parti politique pour ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Juste une précision, le parti qui est évoqué dans ce film par des collectifs d'habitants qui circulent autour de Bonnevie, dans une démarche d'éducation permanente et d'éducation civique, ne vise pas à former un véritable parti, mais à interpeller le monde politique, ce qui est une très bonne chose dans une démocratie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative à l'Aid El Kebir 2016. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende het offerfeest 2016 (Aid El Kebir). (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je ne vais pas relire le texte que je vous ai envoyé, il se trouve bien à l'ordre du jour, comme ce texte est long, si je vous le lis maintenant, je vais entamer tout mon temps de parole. Je voudrais simplement rappeler que l'année passée, il y a eu un boycott de la fête de l'Aïd suite à la décision de la Région d'interdire l'abattage sans étourdissement, alors que la Commission européenne n'obligeait pas à suivre cette directive, elle autorisait simplement les états membres de faire selon leur législation. Ce que je voudrais rappeler, c'est que l'abattage privé pour consommation personnelle de moutons, de chèvres ou d'animal du même gabarit est permis, seul l'abattage rituel à domicile de ces animaux a été interdit par les autorités politiques. La raison invoquée est que celui-ci comporte une série d'actes spécifiques qui doivent se faire dans un abattoir agréé. Encore faut-il en trouver sur notre territoire. De même que le transport de ces animaux est permis sous certaines conditions. On transporte bien d'autres animaux comme les chevaux etc., donc il y a certaines conditions. J'ai consulté le site Internet des communes qui doivent inscrire les futurs candidats à l'abattage rituel et je n'ai pas vu d'instruction spécifique à suivre sur le site de notre commune. J'ai constaté que l'erreur a été corrigée, mais c'est probablement suite à la question que j'ai posée. J'ai envoyé ma question le 26 très tôt le matin et la correction a été faite le 29, donc je vous remercie d'avoir tenu compte de mon interpellation et d'avoir corrigé avant le Conseil communal.

Je posais aussi la question des tranches horaires réservées aux habitants de notre commune, je voudrais savoir le nombre d'inscriptions qui est réservé aux familles de notre commune et le nombre total d'inscriptions réservées aux autres pouvant aussi s'inscrire dans notre commune ? Je voudrais bien qu'on puisse aussi évaluer le site de livraison, l'organisation de la l'abattoir provisoire dans notre commune l'année dernière en 2015, pouvez-vous nous donner des données chiffrées par rapport aux années antérieures, quel est l'impact sur le budget communal de cette réorganisation, des subsides seront-ils octroyés cette année pour l'organisation de la fête dans notre commune.

D'un point de vue économique, les commerçants se plaignent d'une diminution de leur chiffre d'affaires depuis les événements malheureux de novembre et de mars, ne pensez-vous pas que le fait de mettre les conditions en place pour la bonne réalisation de la fête du sacrifice, que cela ne peut être que bénéfique pour l'augmentation de nos commerces est également un excellent attrait touristique ? Pouvez-vous nous donner une estimation de l'impact économique de la fête de l'Aïd sur notre commune ? Pouvez-vous nous donner des renseignements sur l'équipe professionnelle qui se charge des abatages ? La sélection des scarificateurs se fera-t-elle en collaboration avec l'Exécutif des musulmans de Belgique ? Vu la difficulté liée à cette réorganisation de la fête et les réglementations coercitives sur l'interdiction de transport par les particuliers d'un animal vivant vers le lieu d'abattage, une seule société a répondu à l'appel d'offres, c'est la société ITC qui se charge du transport mais aussi de fournir les moutons aux musulmans si ceux-ci ne le commande pas eux-mêmes chez un éleveur, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur cette société, n'y a-t-il pas un risque d'arriver à un monopole et ainsi de perdre la possibilité des prix avantageux et une perte de liberté pour les citoyens musulmans dans le choix de l'éleveur et de l'animal à sacrifier ? Pourquoi ne pas informer les citoyens de notre commune, ils ont la possibilité de faire un abattage à domicile pour une consommation privée ? Pourquoi dans ce cas, ne pas autoriser les citoyens musulmans de transporter eux-mêmes leur mouton dans le respect du bien-être animal ? Par rapport aux enfants et à l'école, avec une incertitude sur la date, qu'en sera-t-il pour les élèves, qu'avez-vous prévu sachant que le jour de la fête, nos écoles communales seront presque vides, pourquoi ne pas déclarer ce jour-là comme un jour de congé pour les élèves ou l'assimiler à une journée pédagogique dans nos écoles communales ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Je vous remercie pour votre interpellation me donnant la possibilité de donner le cadre de l'organisation de la fête de l'Aïd cette année. L'organisation de la fête du sacrifice a été cette année coordonnée par la Région. Lors de sa réunion du 4 mai 2016, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'organiser la fête du sacrifice 2016. C'est un processus qui a pris quelques mois, car plusieurs acteurs étaient autour de la table. Dans les deux autres Régions, il y a eu interdiction des abattoirs temporaires, sans alternative. La Région de Bruxelles-Capitale a cherché une alternative, à savoir les abattoirs modulaires. La grande différence entre les abattoirs temporaires et modulaires : l'abattoir modulaire répond à toutes les normes d'un abattoir fixe agréé, à toutes les conditions d'abattage conformes à la législation, et est destiné à permettre aux Bruxellois de confession musulmane de vivre leur foi dans les meilleures conditions légales et sanitaires. Cela implique par exemple que le site ne soit pas accessible aux fidèles et que le transport doit être effectué par une entreprise agréée. La Région a décidé que cette année les abattoirs temporaires ne peuvent plus être organisés par les communes comme c'était le cas avant et a trouvé cette alternative.

Ce processus de décision de la Région a pris quelques mois pour aboutir, je pense que les premières réunions, on les a eues au mois d'avril et on est arrivé à un protocole d'accord seulement à la mi-juillet 2016. Donc, c'est un processus assez long où il y avait plusieurs interlocuteurs autour de la table, il y avait les représentants de la communauté musulmane, il y avait la commune, il y avait la Région, l'IBGE, l'AFSCA, etc. Donc ce n'était pas un processus assez simple. Suite à cette décision, la Région a lancé un marché public sous forme de procédures négociées pour trouver le prestataire de services qui allait organiser ces modules. La particularité de ce cahier de charges, c'est que dans les marchés, on a demandé les modules, mais aussi le personnel qui allait avec. Il n'y a eu qu'une seule entreprise qui a remis prix, c'est ITC, parce que c'était la seule entreprise qui pouvait à la fois garantir les modules et le personnel qui allait avec.

Les Communes de leur côté s'engagent à faire les inscriptions et à communiquer les lieux et dates aux citoyens, les transmettre, en suivant la législation sur la vie privée, à la Région et au prestataire de service. Les Communes s'engagent aussi à trouver un lieu de livraison, à prévoir l'encadrement sécurité, police et gardiens de la paix. La Commune a aussi pris contact avec le Conseil consultatif des mosquées pour l'organisation de l'aspect festif comme demandé par la Région.

Nous avons pris du retard dans la communication de la décision, mais comme je vous l'ai dit, le protocole d'accord définitif entre Communes, Région et représentants des organisations musulmanes n'a été approuvé qu'à la mi-juillet. Nous avons oublié de mettre l'information sur le site Web, mais dès que nous avons reçu votre interpellation, vous l'avez vu, nous avons immédiatement mis l'information sur le site Internet communal. Cependant, même si l'information n'était pas sur le site Internet, 10.000 flyers ont été distribués et 100 affiches déposées dans les commerces et associations. Par ailleurs, nous avons toujours communiqué avec le Conseil consultatif des mosquées.

Les tranches horaires qui sont réservées aux habitants de notre commune, en fait cette tranche horaire, c'est la même pour toutes les communes. Il y aura quatre sites de

livraison dans les quatre communes historiques qui organisaient un abattoir temporaire. Chaque commune va être servie à la même heure. Il y aura deux livraisons le premier jour de la fête du sacrifice à 14 heures et à 20 heures, et le deuxième jour, il y aura trois livraisons, à 11 heures, 15 heures et 20 heures. Le dernier jour, si la demande est là, il y aura encore de livraison à 11 heures et à 15 heures.

Pour les habitants de la zone de police de Bruxelles-Ouest, parce qu'on a toujours travaillé pour toute la zone, il y a 800 moutons pour les trois jours qui sont réservés. On a déjà eu une première vague d'inscription les 16 et 17 août et on a déjà eu 45 inscriptions, dont 19 pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ce nombre si peu élevé s'explique parce que ça s'est fait durant la période de congé. Cette date a été décidée en accord avec la Région et c'était la même pour toutes les communes. Nous avons prévu bien sûr comme toutes les autres communes des nouvelles dates d'inscription, chez nous, c'est vraiment le plus tard possible et ce sera les six et sept septembre.

Quant au site communal de livraison, on a choisi le site de l'ASBL à vocation humanitaire « Islamic Relief », rue Ulens 26. C'est un site qui nous convient pour des raisons de mobilité et où le Conseil consultatif va aussi organiser un petit stade festif pour qu'il y ait quand même un minimum de caractère festif pendant la fête. Ce n'est pas la Commune qui se charge de la livraison, l'entreprise qui va se charger de la livraison garantit que chaque personne aura le mouton qu'il a choisi avant la fin du sacrifice.

Les trois éditions de la fête du sacrifice que j'ai pu coordonner en tant qu'Echevine se sont bien passées, je peux vous fournir un tableau avec le nombre d'inscrits depuis 2004. Pour vous donner une idée, l'année passée, c'était l'année où la communauté musulmane avait décrété un boycott et on a eu 147 moutons sacrifiés. En 2014, c'étaient 1.139 moutons, en 2013 c'était 638. Depuis 2004, le chiffre est toujours en augmentation.

Il n'y aura, d'un point de vue financier, sur le budget communal puisque comme la Commune n'est chargée que des inscriptions et que tout le reste est pris en charge par l'entreprise qui a été choisie par la Région, nous n'avons pas de coût particulier, si ce n'est le personnel qui fait les inscriptions et les gardiens de la paix et la police qui seront présents. Mais donc ça, c'est un service que la Commune rend à plusieurs activités. Nous avons cependant prévu de donner un tout petit soutien financier à la fois au Conseil consultatif des mosquées pour qu'ils organisent l'aspect festif et donc nous leur avons donné un subside de 500 € et à Islam Relief parce qu'ils mettent leurs locaux à disposition pendant ces trois jours et ce sera aussi un petit subside de 500 €.

Une cotisation de 20 € est demandée par mouton à l'inscription. Ces 20 € entrent directement dans la caisse communale et la Région donne par inscription un subside de 15 € en plus à toutes les communes.

D'un point de vue économique, je n'ai pas de données claires par rapport à l'impact économique. Par rapport à l'encadrement qui était prévu cette année, je pense qu'honnêtement et je le dis franchement, quand je vois ce qui se passe dans les autres régions, quand je vois le ton fort polarisé, je trouve qu'en région bruxelloise, la Région a quand même essayé de mettre en place un dispositif qui tienne la route, qui tienne compte de tous les souhaits des musulmans et qui tienne compte de l'aspect législatif du bien-être animal et donc je trouve qu'en région bruxelloise on est arrivé à avoir quelque chose qui puisse répondre aux exigences de tout le monde en sachant que ce n'est pas toujours facile de répondre à toutes les exigences en même temps.

Il est prévu dans le cahier des charges que le personnel qui effectue les sacrifices réponde à tous les critères prévus par le bien-être animal, par l'AFSCA, par les vétérinaires etc., et bien sûr les scarificateurs seront agréés par l'Exécutif des musulmans.

Au niveau du transport, une fois que les fidèles se sont inscrits à la commune, on donne les coordonnées aussi bien à la Région qu'à la Commune, à ce moment-là, le fidèle à le choix, soit il achète son mouton via le prestataire de services, soit il choisit de s'adresser à un autre éleveur. Dans ce dernier cas, il faut que le mouton soit acheminé vers le site d'abattage par une société de livraison agréée. ITC peut aussi le faire, peut aussi s'occuper de prendre ses moutons du site d'élevage vers l'abattage, mais alors ils demandent une intervention financière de 50 € aux fidèles. C'est une transaction qui se passe uniquement entre l'entreprise et les fidèles, où la Commune n'est pas du tout impliquée.

Vous demandez s'il n'y a pas un risque d'arriver à un monopole, toutes les normes en matière de marchés publics sont là pour garantir qu'il n'y ait pas un monopole. Je ne pense pas que l'on soit dans un cas de monopole, et je ne pense pas que la société ITC pourra arriver seule à assurer tous les transports. D'autres entreprises pourront le faire, à condition qu'elles soient agréées. On est donc face à une nouvelle organisation et tout le monde doit s'habituer.

La loi de 1986 et l'arrêté royal de 1988 disaient très clairement que l'abattage à domicile doit se faire avec étourdissement. L'abattage sans étourdissement, c'est une exception à la règle générale du bien-être animal et qui est possible dans le cadre d'un abattage rituel. Mais l'abattage rituel sans étourdissement ne peut pas être fait à domicile. Vous comprenez bien que dans le cadre de la fête du sacrifice, nous tenons à donner de bonnes informations à nos habitants.

Pourquoi ne pouvons-nous pas autoriser les Musulmans à transporter eux-mêmes leurs moutons, c'est la Région qui l'a décidé. Cela dit, je trouve ça tout à fait logique puisqu'à partir du moment où vous ne pouvez pas faire un abattage à la maison et que vous ne pouvez pas amener vous-même votre animal à l'abattoir modulaire, il n'y a donc pas lieu de transporter un mouton soi-même.

Dans nos écoles, on est très flexible et je pense que vous avez vu que dans notre règlement des écoles néerlandophones, il est prévu par la Communauté flamande que les enfants puissent s'absenter pour fêter une fête religieuse d'une religion qui est reconnue par l'État belge. La fête du sacrifice rentre dans ce cas-ci et on demande simplement aux parents de justifier cette absence, c'est logique, c'est une exigence administrative que nous avons. Il y a donc de facto déjà un jour de congé pour les élèves et je pense qu'on ne doit pas créer de problèmes quand il n'y en a pas, comme certains s'amuse à le faire. Dans nos écoles, ça se passe très bien, on est très soucieux et respectueux de la vie privée des enfants, on leur souhaite bonne fête et on leur demande comment la fête s'est passée donc moi, je ne vois absolument pas de problème en ce qui concerne le vécu des enfants par rapport à la fête du sacrifice dans nos écoles.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie pour les réponses précises à toutes mes questions. Les autres années, j'avais posé beaucoup de questions et vous n'aviez répondu qu'à la moitié. Ici cette année, j'ai posé beaucoup de questions et vous avez répondu à toutes et je vous en remercie. Je remercie également la Région pour cette initiative, mais le problème, c'est cette organisation qui me paraît floue, c'est un flou artistique.

Cette interdiction de transporter l'animal vers le lieu d'abattage, on a l'impression que ça échappe aux candidats. Tout ce processus lui échappe, ils vont être dans une salle d'attente à attendre que le mouton qu'ils ont commandé arrive, mais donc quelle est la différence avec une boucherie ? En plus, dans une boucherie, ils connaissent le boucher et ils ne payeront pas de frais d'inscription. Donc j'ai l'impression que l'on fait perdre le sens de la fête du sacrifice, j'espère que ce n'est pas volontaire, c'est peut-être simplement un problème d'organisation, peut-être que les bonnes personnes ne sont pas là pour organiser la fête. Mais j'ai conscience que la Région a sa spécificité vu la population et qu'elle prévoit quand même quelque chose par rapport aux autres régions. C'est dommage donc que vous ne puissiez pas nous donner les aspects économiques parce que c'est une vraie fête, il y a des centaines de milliers de personnes qui fêtent cette fête dans notre région et je trouve que les aspects économiques ne sont pas à négliger, il n'y a pas que le mouton, il y a des achats de cadeaux. Ce que je dis est positif, mais par rapport aux musulmans, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui ne va pas...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, vous avez dépassé votre délai d'intervention. L'incident est clos.

42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative aux déclarations de Madame Schepmans sur les ondes radio de Bel RTL. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de verklaringen van Mevrouw Schepmans op Bel RTL radio. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne à nouveau la parole à Monsieur Ait Jeddig pour sa deuxième interpellation.

M. Ait Jeddig :

Le 18 août, Madame la Bourgmestre de notre belle commune, à la question posée sur l'interdiction du burkini sur nos plages, débat lancé par la NVA, vous répondez sur les ondes radios qu'il y a un phénomène qui vous interpelle et qui selon vous prend de l'ampleur à Molenbeek, c'est le port du voile par des petites filles musulmanes dans notre commune. Vous parlez de formatage, pouvez-vous préciser votre pensée et justifier à propos ?

Vous dites également qu'il faut avoir un dialogue avec les autorités religieuses, or, en vertu de la séparation des pouvoirs, vous devez respecter leur autonomie. Peut-on savoir ce que vous comptez le dire et comment voulez-vous qu'ils transmettent votre inquiétude et votre demande à leur petite fille et à leurs parents. Dans la foulée des arrêtés d'interdiction prononcés contre ce magnifique maillot qui permet à nos jeunes filles et femmes musulmanes et d'autres convictions, soucieuses de leur pudeur, de se baigner. À cause de quelques maires intolérants en France ou au nom d'une laïcité exclusive, ne craignez-vous pas de relancer une polémique accentuée par des mortels propos conduisant à la

stigmatisation des citoyens musulmans de notre commune et des autres communes par ricochet ? Pour conclure, pourriez-vous nous dire quel est votre conception de la diversité culturelle ?

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez vous joindre ?

M. De Block :

J'ai eu le même réflexe, surtout parce que j'ai pu voir la réaction de l'Echevine Turine en revenant de vacance, donc je suis curieux de savoir si la position exprimée par Madame la Bourgmestre était bien celle d'une majorité ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Absolument pas !

M. De block :

Dans ce sens-là, si ce n'est pas les cas, j'aimerais savoir ce qu'en pense la majorité en tant que majorité sur cette question-là, sur base des faits et quelles sont les choses que la majorité trouvait importante pour réagir face à cela ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je pense que ce qui est important actuellement, c'est de ne pas négliger cette réalité qui est le radicalisme au sein même de notre commune, c'est une réalité. On peut dire qu'il y a quelques années, beaucoup de courants radicaux se sont infiltrés, ils ont endoctriné nos jeunes et malheureusement ce phénomène gangrène nos quartiers. C'est une évidence, on l'a vu dans les attentats de Paris. On sait que ça existe depuis quelques années, je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter parce que nous ne pouvons plus accepter cela. Moi, en tant que Molenbeekoise d'origine musulmane, je m'inquiète par rapport à cette réalité, de se dire qu'au sein de ma communauté, il y a peut-être des gens qui instrumentalisent, qui viennent instrumentaliser nos jeunes. Il y a peut-être un islam que je ne reconnais pas, parce que je suis une femme de paix et que j'ai besoin de coexister avec tout le monde. Et donc je pense que oui, il y a de la stigmatisation, c'est tout à fait réel, il y a une minorité qui va perpétrer l'irréparable dans le monde. C'est une réalité malheureuse pour les musulmans, parce que nous n'acceptons pas cela. Entre-temps, nous ne pouvons pas oublier que c'est une réalité qui existe et qu'on doit pouvoir gérer. Je trouve absurde de devoir discuter de questions vestimentaires, sur la question de propos que l'on tient dans les médias. Certains font part de leur peur quand ils voient des petites filles complètement voilées, on est tous pris par cette peur, que l'on soit musulman ou non musulman et je trouve important pour notre commune actuellement de pouvoir sortir de ça, et je trouve qu'actuellement, il est important de pouvoir se parler, de pouvoir construire ensemble en n'oubliant pas de réalité, c'est qu'il y a malheureusement du radicalisme et on doit le combattre, on est là pour le combattre et on n'accepte pas ce genre d'attitude parce que c'est irréparable et en même temps, il ne faut pas que l'on puisse stigmatiser une partie de nos habitants, notre population en Belgique qui ne sont pas responsables.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, je vais faire abstraction de ce que je viens d'entendre, parce qu'il y a tellement d'amalgames, de raccourcis, je vais m'abstenir de commenter parce qu'on est tous bien sûr contre les phénomènes de radicalisme et la question n'est pas là, je rejoins simplement la question, par les propos de Monsieur Ait Jeddig, sur cette question d'actualité où Madame la bourgmestre vous dites être interpellée par un phénomène que vous constatez dans les rues de Molenbeek, moi j'aimerais bien peut-être juste que vous puissiez nous dire comment vous évaluez ce phénomène, est-ce que vous disposez de chiffres précis, est-ce que vous avez eu connaissance de familles qui étaient dans une relation de contraintes vis-à-vis des enfants, parce que si c'est le cas, je suis la première à le dénoncer. Je suis à la fois abasourdie quand je vois et quand j'entends des mesures ou des décisions qui sont prises pour empêcher les personnes de jouir de ces libertés, de disposer librement de son corps, de pouvoir porter des vêtements que l'on veut. Autant je continuerai à m'insurger contre tout ce qui contraint des jeunes filles ou des femmes, peu importe leur âge, à s'habiller. Dans les deux sens, je m'y opposerai, mais vous ne pensez pas qu'à l'heure actuelle, alors que Molenbeek-Saint-Jean a été visée par le monde, par beaucoup de médias avec une image ternie de notre commune, est-ce que vos propos ne participent pas plus à attiser la haine, la peur ? En tant que Bourgmestre, est-ce que vous n'avez pas plutôt un rôle d'apaisement ? Moi je me pose la question de la pertinence de ces propos et je me demande aussi si vous ne vous êtes pas dit que cette jeune fille que vous avez aperçue dans la rue, que ce sont peut-être des filles qui revenaient du cours arabe, parce que je ne sais pas si vous savez que les week-ends, je ne dis pas que j'aime ou que je n'aime pas, personnellement voir cela sur la tête d'une fille ce n'est pas trop mon truc, mais peut-être que ces jeunes filles revenaient de l'école arabe ou de l'école coranique ? Et donc, avant d'aller dans la presse jeter les conclusions, est-ce qu'on ne devrait pas simplement de manière sereine se poser les bonnes questions tout simplement ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, moi, je ne comptais pas du tout intervenir dans cette interpellation et dans cette polémique, mais j'avoue qu'avec ce que j'entends, je suis un peu surpris et choqué par tous les amalgames qu'on fait encore ici aujourd'hui, et s'il y a bien un endroit où on ne devrait pas en faire, c'est bien ici, à Molenbeek Saint-Jean, une polémique, idiote et sottise et machiavélique du burkini, qui finit par venir ici polluer nos esprits. Moi, je ne suis pas pour le burkini, moi je suis pour la liberté, la liberté du choix de la femme tout simplement. Elles s'habillent comme elles veulent, elles vont lâcher comme elles veulent. Je pense qu'on fait l'amalgame de beaucoup de choses. Que je sache, les auteurs des attentats de Paris et des autres attentats, ils ne portaient pas le voile, ils ne portaient pas le burkini. Je trouve ça choquant quand j'entends qu'on fait l'association entre le radicalisme et la tenue vestimentaire. Encore une fois, moi je ne dis pas qu'il faut que les gens s'habillent de telle ou de telle façon, moi, je me battrais de la même façon pour qu'une femme qui

souhaite porter un bikini à la plage, pour une femme qui veut porter un burkini. Je voudrais simplement qu'on ne fasse pas des amalgames, je trouve ça choquant et c'est vrai que la question que je me posais, c'est que quand la Bourgmestre s'exprime, vous n'êtes plus n'importe qui. Quand la Bourgmestre de Molenbeek s'exprime, ce n'est pas n'importe qui, quand elle s'exprime, on écoute ce qu'elle dit avec attention et je dirais même que certains prennent ça pour de l'Évangile ce que vous dites. C'est vrai que beaucoup se posent la question de savoir quand la Bourgmestre de Molenbeek fait une remarque, est-ce que c'est une remarque en son nom personnel, parce qu'elle a encore le droit d'avoir son opinion personnelle, elle a le droit d'être contre le burkini, elle a le droit de dire qu'il y a trop de jeunes filles qui portent le voile, c'est son droit, mais est-ce qu'elles s'expriment au nom de la majorité ? Moi, j'aurais tendance à croire que non et puis, quand j'entends que d'autres membres de la majorité ici s'expriment et qu'ils font des amalgames grossiers et à mon avis très maladroit, sur le port du voile, les tenues vestimentaires et le radicalisme, ce sont des choses complètement différentes. On peut constater un fait qui augmente, je vais prendre un exemple, on peut constater que tout à coup, il y a des gens qui serrent moins la main qui ne serrent plus la main, en faire le constat, c'est une chose, mais de là à en déduire qu'il y a derrière une forme de radicalisation et donc la préparation éventuellement à d'autres choses, moi je trouve qu'on doit être très prudent par rapport à ça. Moi, je ne suis pas là pour faire des leçons à personne et encore moins à la Bourgmestre, simplement je voudrais attirer son attention, j'ai déjà eu l'occasion de le faire en privé, quand on a eu toutes les attaques sur Molenbeek, de Zemmour à Jambon, quand elle s'exprime, c'est clair qu'elle s'exprime au nom de l'ensemble de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, au nom de l'ensemble du Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, d'autant plus qu'à l'occasion de ces malheureux attentats, à Paris et à Bruxelles, je pense que dans l'opposition, on a toujours fait preuve de dignité et d'une volonté de rester unis tous ensemble, raison de plus pour faire attention aux propos qu'on peut tenir dans les médias qui peuvent être déformés, qui peuvent être mal compris. Parce qu'encore une fois, je ne vais pas dire que la Bourgmestre avait de mauvaises intentions, elle a encore le droit d'avoir l'opinion qu'elle veut, ce que je dis simplement, quand elle s'exprime, elle s'exprime aussi quelque part en notre nom et là, c'est différent.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Messieurs les Conseillers, lors de cette interview, on a abordé plusieurs points d'actualité, dont le fameux burkini, qui est devenu en quelque sorte une saga cet été. Monsieur Ikazban, je sais que vous êtes revenus récemment, mais ma réponse à l'occasion de cette interview a été très claire, j'ai dit que la polémique sur le burkini avait pris une ampleur qu'elle ne mérite pas. J'ai été très claire sur les propos que j'ai tenus concernant le burkini et donc ce n'est certainement pas l'objet de l'intervention de ce soir. Je pense effectivement qu'il y a des sujets plus importants qui méritent d'être débattus. Le port du voile par des fillettes qui ont moins de 12 ans m'interpelle à titre personnel. Je vous dirais que cette interpellation, je la porte en tant que femme, en tant que citoyenne, en tant que mandataire politique, en tant que Bourgmestre, mais aussi députée, et dans cette assemblée, il y a certainement des avis divergents, mais ce n'est pas la question. Je pense qu'une personnalité politique peut avoir ses opinions, elle peut les exprimer publiquement et d'ailleurs, il y a d'autres Bourgmestres qui ne manquent pas de le faire et j'avais d'ailleurs un prédécesseur qui s'exprimait très souvent et je peux vous assurer que je n'étais pas nécessairement d'accord avec les propos qu'il tenait sur des sujets d'actualité et de société.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de faire une remarque à une petite fille qui pour imiter sa maman ou sa grande sœur porte le voile. Je parle ici des petites filles, des fillettes qui portent régulièrement le voile pour sortir dans l'espace public. Il ne s'agit pas seulement des fillettes qui se rendent à l'école, notamment à l'école arabe ou à l'école coranique. Je croise régulièrement, même si je ne quantifie pas, mais comme citoyenne, je suis quand même interpellée, je croise régulièrement des fillettes qui jouent dans l'espace public et qui portent le foulard, et pas uniquement le vendredi ou le samedi.

Ces enfants sont en âge de jouer librement et de profiter de leur enfance et elles peuvent le faire en toute insouciance. Évidemment, ça ne les empêche pas d'apprendre la religion de leurs parents, mais je pense qu'il ne faut pas leur imposer des obligations qui ne sont pas exigées par la religion. C'est une question importante, comme la question du ramadan, ce sont des questions qui sont évoquées et je pense qu'à Molenbeek, on doit pouvoir également en parler. On parle du foulard qui doit être un choix assumé par la femme, on parle du ramadan et on peut dire aux enfants de profiter de leurs études et de ne pas faire nécessairement le ramadan pendant les examens. Je sais qu'il y a bon nombre de musulmans qui partagent cette opinion. Je suis convaincue que la question mérite d'être débattue, elle mérite d'être débattue au sein de la communauté musulmane en Belgique. Moi je pense que ce sont aux personnes de confession musulmane à mener le débat et c'est important que ce débat se fasse. Alors vous me dites que le débat se fait, mais alors c'est important aussi de pouvoir communiquer. Donc je crois que l'Exécutif des musulmans ou les imams peuvent s'emparer de ce débat, comme musulmans, et c'est pour ça que j'ai fait référence à des interlocuteurs musulmans et pour moi, c'est n'est évidemment pas une ingérence, mais certainement un appel au dialogue.

Voilà, je voulais vous apporter cette précision et Monsieur Ait Jeddig, puisque vous m'avez posé la question, je vais vous donner ma conception de la diversité. Vous savez que tout le monde a le droit de pouvoir vivre sa religion et sa vie comme il l'entend. Alors, que les gens soient catholiques, musulmans, croyants, non-croyants, agnostiques, tous les citoyens ont droit au respect de leurs convictions et à leur mode de vie. Je pense qu'on vit dans une société où tout le monde a le droit de pouvoir s'exprimer sur tous les sujets, pour autant qu'il le fasse dans le respect de l'autre. Donc, si une jeune fille veut porter le foulard, moi je n'ai pas de difficultés. Je pense que c'est une décision qu'elle doit prendre et qu'elle doit pouvoir la prendre sans contrainte familiale ou sociale. Évidemment, son choix doit être respecté. Je me suis exprimée clairement sur les fillettes et je crois qu'il faut attendre qu'elles aient la maturité pour faire ce choix. Les propos que j'ai tenus n'ont pas été plus loin et je ne comprends pas que ça puisse susciter une quelconque crispation au sein de cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Les mots que vous prononcez sont importants, quand vous vous exprimez sur une radio, les gens sont très sensibles, on est dans une période assez incertaine. Il y a des tensions et des fractures qui se créent dans nos sociétés, parce qu'il y a des actes. On parlait de radicalisme, mais ça, c'est à lier à la géopolitique internationale. Il faut analyser ce problème, mais on n'en est pas là. Le discours politique et médiatique qui relaie cela et qui semble jeter et attiser le feu, c'est ça qui est grave. Parce que n'oublions pas qu'avec ce qui

s'est passé en novembre en France et en mars ici en Belgique, les médias internationaux ont pointé Molenbeek. Et ce que vous dites n'est pas anodin, c'est grave. Donc ce que vous venez de dire maintenant, c'est peut-être déjà débattu au Japon, je n'en sais rien, je plaisante, mais il y a les médias et Molenbeek c'est important, c'est devenu la capitale du djihadisme et donc en disant cela, vous faites quoi, vous attirez l'attention sur une jeune fille. Qu'est-ce qu'elles ont ces jeunes filles, je l'ai dit, il y a simplement des écoles arabes, il y a des événements et peut-être qu'à l'occasion de ces événements, elles portent le foulard etc. Ça ne les empêche pas de jouer non plus. Je suis sensible à cela comme toute la population de Molenbeek. Je suis ravi d'apprendre que votre conception de la diversité, c'est le respect des libertés des uns et des autres. Mais on aimerait bien que ça se concrétise dans les discours et pas envoyer des phrases comme ça qui peuvent aller loin, peut-être motivées pour des raisons électorales, n'oublions pas qu'avec ces discours-là, on ratisse large et on risque de donner du poids à l'extrême droite et s'est risqué.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je rappelle aux Conseillers que lors d'une interpellation, seul le Conseiller qui a interpellé a le droit de réponse après la communication de la personne interpellée.

Je vous souhaite une bonne soirée puisque je vais m'effacer pour le huis clos, je vais céder la place à un ma suppléante, Madame Bastin, parce que je suis impliqué dans un des points à l'ordre du jour du huis clos et donc je ne peux pas rester. Madame Bastin, si vous voulez me rejoindre, je vais vous expliquer, tout a été préparé.

Je clos ici la séance publique et nous allons faire le huis clos dans une minute. Si je peux demander aux personnes de bien vouloir quitter la salle. La séance est levée, de zitting is opgeheven.